



# Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 22 n° 6 au catalogue

## STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 2001

par Josée Savoie

### Faits Saillants

- Après avoir diminué pendant neuf années, le taux de criminalité a augmenté très légèrement en 2001 (+1 %). Environ 55 000 infractions au *Code criminel* de plus ont été déclarées par la police en 2001, comparativement à 2000. Le taux de 2001 s'établissait à un niveau similaire à celui de 1979.
- Le nombre d'affaires d'infractions au *Code criminel* déclaré a atteint 2,4 millions (excluant les règlements à la circulation). De ce nombre, 13 % avaient trait à des infractions de violence, 52 % à des infractions contre la propriété et 35 % à d'«autres infractions» au *Code criminel* comme les méfaits, le fait de troubler la paix, les infractions reliées à la prostitution et les incendies criminels.
- Le taux global d'infractions de violence a augmenté légèrement (+1 %) pour la deuxième année consécutive et cela, suivant sept années de diminution. Les taux de voies de fait (+1 %) et d'agressions sexuelles (+1 %) ont enregistré de faibles augmentations, alors que le taux de vol qualifié est demeuré relativement stable. Le taux d'homicide est demeuré stable pour une troisième année consécutive, alors que le taux de tentatives de meurtre a enregistré une diminution marquée(-7 %).
- Le taux d'infractions contre la propriété a enregistré une légère diminution (-1 %) poursuivant ainsi sur sa tendance à la baisse amorcée au début des années 90. Les affaires d'introduction par effraction (-5 %) étant à l'origine de cette diminution. Le taux de vols de véhicules à moteur a toutefois progressé de 5 % en 2001 et cela, pour la première fois en cinq ans. Le taux de 2001 représente le taux d'infractions contre la propriété le plus faible depuis près de trente ans.
- En 2001, il y a eu une augmentation du taux des «autres infractions» au *Code criminel* (+4 %), essentiellement entraînée par les infractions de la violation des conditions de la liberté sous caution (+16 %), aux armes offensives (+13 %), de troubler la paix (+10 %) et les infractions les plus fréquentes de cette catégorie, les méfaits (+3 %).
- La conduite avec facultés affaiblies augmente pour une première fois en près de 20 ans. En 2001, le taux d'infractions de conduite avec facultés affaiblies a progressé de 7 % et le taux d'accusations de 1 %.
- Les affaires de drogues présentaient une augmentation de 3 % en 2001, s'inscrivant ainsi dans la tendance à la hausse amorcée en 1994. Les affaires de cannabis ont fortement influencé cette tendance à la hausse, ces dernières ayant progressé de 6 % en 2001.
- Six des dix provinces ont présenté des augmentations de leur taux de criminalité. Les hausses les plus importantes ayant été enregistrées par les provinces des Prairies : le Manitoba (+6 %), la Saskatchewan (+5 %) et l'Alberta (+4 %). Le Québec (-3 %) a pour sa part enregistré la baisse la plus importante. Comparativement à 1991, seules les provinces de la Saskatchewan (+18 %) et du Manitoba (+3 %) ont enregistré des augmentations de leur taux de criminalité.
- Pour une troisième année consécutive, les taux de criminalité les plus faibles ont été enregistrés par Terre-Neuve-et-Labrador suivie du Québec. Depuis 4 ans, la Saskatchewan enregistre le taux de criminalité le plus élevé, la Colombie-Britannique et le Manitoba suivent.
- En 2001, les taux de criminalité ont augmenté dans 6 des 9 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR). Les augmentations les plus importantes ont eu lieu à Hamilton (+8 %), à Edmonton (+8 %) et à Winnipeg (+6 %). La RMR de Montréal a pour sa part enregistré la plus forte diminution du taux de criminalité (-6 %).
- Parmi l'ensemble des 25 RMR, les taux de criminalité les plus élevés ont été déclarés par deux RMR situées en Saskatchewan : Regina et Saskatoon. Par opposition, les taux les plus bas ont été enregistrés par trois RMR situées au Québec : Chicoutimi-Jonquière, Québec et Trois-Rivières.
- Pour une deuxième année consécutive, le taux de jeunes de 12 à 17 ans accusés d'infractions au *Code criminel* a enregistré une légère augmentation (+1 %). Ce taux avait auparavant connu une tendance à la baisse entre 1991 et 1999. Le taux de jeunes accusés d'infractions de violence a progressé (+2 %) pour une deuxième année. Le taux de jeunes accusés d'«autres infractions» au *Code criminel* a connu la plus forte augmentation (+6 %). Le taux des jeunes accusés d'infractions contre les biens a diminué de 3 %. Le taux de jeunes accusés d'infractions liées aux drogues a poursuivi sur une tendance à la hausse avec une augmentation de 6 % en 2001.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/ abonnements**

**Les prix n'incluent pas les taxes de ventes**

Le produit n° 85-002-XPX au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.  
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et en choisissant la rubrique Produits et services.  
ISSN 1205-8882

Juillet 2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada  
© Ministre de l'Industrie, 2002  
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

**Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



## Introduction

Pour mesurer l'ampleur, la nature et les effets de la criminalité, les Canadiens disposent de deux principales sources d'information : les données policières et les données provenant d'enquêtes sur la victimisation. Alors que les données policières portent sur les infractions connues de la police, les enquêtes sur la victimisation permettent de recueillir de l'information auprès de la population en général, que les crimes aient été signalés ou non à la police.

Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées par la police au Canada en 2001. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme. Les analyses présentées mettent l'accent sur les tendances des crimes de violence, des crimes contre les biens, de la conduite avec facultés affaiblies, des infractions liées à la drogue et de la criminalité chez les jeunes. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux échelons national et provincial ou territorial ainsi qu'à celui des principales régions métropolitaines. Les tendances des taux de criminalité au Canada sont mises en perspective en les comparant avec les tendances observées aux États-Unis, en Angleterre et aux pays de Galles. On y présente également de l'information détaillée sur les affaires et les personnes accusées lorsque cela est approprié.

Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada déclarent aux responsables du Programme de la déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui est administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), des affaires criminelles qui viennent à leur attention ou qui sont découvertes dans le cadre d'enquêtes policières (voir à la partie des méthodes une description de cette enquête).

Le CCSJ tient à exprimer sa reconnaissance aux services de police du Canada et à l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) qui, grâce à leur collaboration, rendent possible la diffusion de ce rapport.

### Interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires qui viennent à l'attention de la police sont captées et transmises au CCSJ selon un ensemble commun de catégories d'infractions et de définitions approuvées à l'échelle nationale. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent avoir un effet sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent la déclaration par le public à la police ; la déclaration par la police au CCSJ ; l'effet de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi ; et enfin, les changements démographiques, économiques et sociaux.

#### Déclaration à la police

Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de la victime de ne pas signaler une affaire criminelle à la police. Selon les données sur la victimisation tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, ces raisons sont les suivantes : le niveau de gravité de l'affaire (c.-à-d. l'affaire n'était pas suffisamment importante) ; la victime ne voulait pas que la police s'en mêle ; la victime croyait que la police ne pouvait aider ; et la victime craignait les représailles de l'agresseur ou d'autres conséquences négatives reliées à l'intervention du système de justice pénale. En contrepartie, d'autres facteurs tels que la volonté de voir l'auteur puni, le sentiment d'accomplir un devoir social et la nécessité d'obtenir un rapport de police afin d'être indemnisé par les assurances peuvent encourager les gens à déclarer certaines infractions criminelles à la police<sup>1</sup>.

Les enquêtes sur la victimisation aident à fournir des estimations pour certains crimes non signalés à la police. Bien que la non déclaration des crimes à la police puisse mener à une sous-estimation des statistiques policières officielles, l'opposé est également vrai : le taux de déclaration à la police peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens à l'égard de certains crimes diminue, ce qui fait augmenter le nombre d'affaires criminelles enregistrées dans les statistiques. Par exemple, une sensibilisation accrue

<sup>1</sup> BESSERER, Sandra et Cathy TRAINOR. « Victimisation criminelle au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10, p. 11 et 12, 2000.

du public, de la police et des procureurs de la couronne dans les domaines de la violence familiale, de l'agression sexuelle et de la criminalité chez les jeunes ont contribué à réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler davantage d'affaires à la police et encourager la police à porter davantage d'accusations.

L'ESG de 1999 a servi à recueillir de l'information sur huit types de crimes. On a pu ainsi établir que les taux d'agressions sexuelles, de vols qualifiés, de voies de fait, d'introductions par effraction, de vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces et de vandalisme n'ont pas varié de façon importante entre 1993 et 1999. Toutefois, les taux de vol de biens personnels et de vol de biens du ménage ont progressé. Les données du programme DUC déclarées par la police pendant la même période illustrent des taux de criminalité en décroissance pour chacun de ces types de crime. Toujours selon les données de l'ESG, le pourcentage de canadiens déclarant des affaires criminelles à la police a fléchi entre 1993 et 1999. En fait pour l'ensemble des huit types de crimes, les données révèlent que 37 % des affaires ont été signalées à la police en 1999, une proportion en baisse par rapport à celle de 42 % enregistrée en 1993<sup>2</sup>. La raison principale invoquée par les victimes n'ayant pas signalé le crime était que «l'affaire n'était pas suffisamment importante».

#### Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés par la police au CCSJ sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant au niveau des services de police qu'à celui du CCSJ. Le CCSJ et les services de police travaillent continuellement ensemble afin de déceler et de résoudre toutes difficultés liées à la déclaration et à la transmission des données.

On soupçonne que les restrictions budgétaires des années 1990 ont pu contribuer à réduire la capacité de certains services de police de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et de les documenter. Cette situation aurait pu mener à une couverture moins complète du programme DUC et ainsi pourrait avoir contribué à la décroissance du taux de criminalité au cours des années 1990. Cependant, le fait que les baisses observées pendant cette période s'appliquent autant aux crimes plus graves, qui sont plus susceptibles d'être enregistrés par la police, qu'aux crimes moins graves, porte à croire que les changements qui auraient pu survenir dans les pratiques de déclaration de la police ne sont pas significatifs.

#### Changements à la législation, aux politiques et aux pratiques

Les modifications à la législation, aux politiques et aux pratiques de mise en application de la loi par la police peuvent aussi influencer le nombre d'affaires signalées à la police. À titre d'exemple, lorsqu'une modification au *Code criminel* crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle, comme dans le cas du harcèlement criminel, du refus de s'arrêter au cours d'une poursuite policière et des infractions relatives au crime organisé, le nombre d'affaires signalées à la police est porté à augmenter.

Dans le cas de certaines infractions, le nombre déclaré par la police dépend en grande partie de la mise en application de la loi. Les infractions telles que celles reliées à la prostitution, la conduite avec facultés affaiblies et les infractions liées aux drogues sont le plus souvent découvertes dans le cadre

d'activités d'application de la loi par la police ou de pratiques policières «proactives» et sont rarement signalées par le public. Par conséquent, les efforts de mise en application de la police, telles que les opérations spéciales visant à cibler ces types d'infractions criminelles, ont un effet sur les statistiques officielles de la criminalité.

D'autres hypothèses ont aussi été avancées pour expliquer les baisses récentes des taux de criminalité, comme l'avènement des programmes de police communautaire, l'intensification de certaines activités d'application des lois ou de nouvelles stratégies visant à réduire l'incidence de certains crimes, l'amélioration de la gestion des cas, les nouvelles approches de solution des crimes et la prévention du crime. Quoique chacun de ces facteurs puisse certainement avoir un effet sur le nombre d'affaires signalées à la police, la mesure dans laquelle ils ont une incidence est difficile à évaluer.

#### Changements démographiques

La décroissance du taux de criminalité depuis le début des années 90 coïncide avec la diminution du poids démographique des personnes de 15 à 24 ans et de 25 à 34 ans au cours de cette même période. Comme les jeunes adultes sont les plus susceptibles de commettre des infractions criminelles et à en être les victimes, les taux de criminalité sont donc appelés à diminuer lorsque la proportion de jeunes adultes dans la population diminue. En 2001, les personnes âgées entre 15 et 24 ans représentaient 14 % de la population totale, alors qu'ils comptaient pour 46 % des personnes accusées d'infraction contre les biens et 31 % de celles accusées d'infraction de violence<sup>3</sup>. Les 25-34 ans représentaient également 14 % de la population, 18 % des accusées d'infraction contre les biens et de 24 % des accusés d'infraction de violence.

Les «baby-boomers», les personnes nées entre 1947 et 1966, ont atteint l'âge de 15 ans dans les années 60 et 70, moment où la criminalité de violence et contre les biens augmentaient année après année. La figure 1 illustre la tendance de la criminalité globale et le nombre des 15 à 24 ans et des 25 à 34 ans exprimé en taux pour 100 000 habitants. Le taux des 15 à 24 ans a commencé à régresser au début des années 80 et le taux des 25 à 34 ans au début des années 90.

Des variations dans les conditions socio-économiques peuvent également interagir avec les changements démographiques. À titre d'exemple, Ouimet<sup>4</sup> soutient que cette très nombreuse cohorte de personnes nées durant les années 60 a atteint un niveau élevé d'implication criminelle, voir plus élevé que toutes autres cohortes, dû à des difficultés d'intégration au marché du travail au cours de la récession du début des années 80. L'effet combiné des changements de valeurs face à la violence familiale, aux agressions sexuelles et à la conduite automobile en état d'ébriété coïncidant avec le vieillissement de la population a peut être eu un impact plus important que les changements démographiques pris de façon isolée<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> *Ibid*, Besserer, S. and Trainor C., (2000), p. 11.

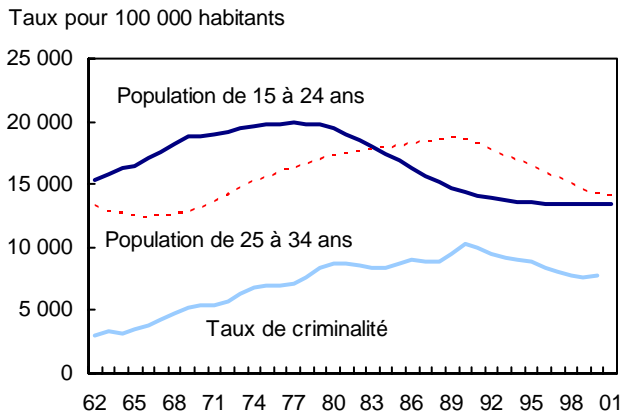
<sup>3</sup> Selon les données du Programme DUC2, l'implication dans la criminalité de violence et contre les biens atteint un sommet à l'âge de 16 ans.

<sup>4</sup> Ouimet, M. (2002) Explaining the American and Canadian crime «drop» in the 1990s, *Canadian Journal of Criminology* 44 (1) :33-50.

<sup>5</sup> Johnson, H. Stratyckuk, L. (à venir) « Pourquoi les taux de criminalité sont-ils en baisse ? Étude exploratoire des caractéristiques de la criminalité au Canada ». Centre Canadien de la statistique juridique Statistique Canada.

Figure 1

**Taux de criminalité et certaines caractéristiques démographiques, Canada, 1962 à 2001<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Noter que les lignes population 15-24 et population 25-34 indiquent des changements de population dans ces groupes d'âge et non pas des changements aux taux de criminalité.

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ et Statistiques démographiques annuelles, 2001.

**Terminologie et définitions clés**

**Infraction ou crime**

Ces deux termes renvoient au nombre d'affaires « réelles » d'infractions au *Code criminel* qui sont déclarées par la police au CCSJ. Le nombre d'affaires « réelles » au *Code criminel* n'inclut pas les infractions aux règlements de la circulation et aux autres lois fédérales telles que les infractions liées aux drogues, à moins d'indication contraire. Les affaires « réelles » sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées.

**Affaire criminelle**

Une affaire peut comporter plus d'une infraction. **Dans le cas d'affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est retenue à des fins statistiques.** À moins d'indication contraire, le nombre d'affaires de violence correspond au nombre de victimes, tandis que le nombre d'affaires ou d'événements non violents déclarés par la police est égal au nombre de crimes.

**Taux de criminalité**

Cette technique sert à normaliser les données de façon à ce qu'on puisse les comparer entre des régions géographiques comptant des populations différentes et entre les années. Les taux de criminalité sont fondés sur une population de 100 000 habitants.

**Auteur présumé**

Il s'agit des personnes que la police a identifiées comme auteurs de crimes dans le cadre d'enquêtes policières, qu'elles aient été accusées ou non.

**Accusé ou inculpé**

Ces termes renvoient aux personnes contre lesquelles des accusations ont été recommandées ou ont été formellement déposées par la police.- Voir la partie des méthodes à la fin du rapport pour plus de renseignements sur le programme DUC.

Des renseignements se trouvent également dans le rapport *Statistiques de la criminalité au Canada, 2000*, produit n° 85-205 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2001.

**Tendances de la criminalité relevées en 2001**

De l'ensemble des 2,4 millions d'affaires d'infractions au *Code criminel* (excluant les infractions de la circulation) déclarées en 2001 (tableau 1), 13 % avaient trait à des crimes de violence, 52 % à des crimes contre les biens et 35 %, à d'« autres infractions » au *Code criminel* tels que les méfaits, la prostitution, les crimes d'incendie, la violation des conditions de la liberté sous caution et le fait de troubler la paix. Cette répartition des affaires criminelles déclarées par la police s'est transformée au fil des ans. Il y a trente ans, les infractions contre les biens représentaient 69 % de toutes les infractions déclarées, alors que les infractions de violence enregistraient une proportion de 9 %.

De plus, quelques 126 000 affaires d'infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel*, dont 70 % concernaient la conduite avec facultés affaiblies, 92 000 affaires d'infractions liées à la drogue et 38 000 affaires d'infractions à d'autres lois fédérales (p. ex. *Loi sur l'accise*, *Loi sur l'immigration* et *Loi sur la marine marchande du Canada*) ont également été dénombrées en 2001. Au total, 2,7 millions d'affaires d'infractions criminelles à des lois fédérales ont été déclarées par la police en 2001.

**Première augmentation de la criminalité en 10 ans**

Après avoir atteint un sommet au début des années 90, le taux de criminalité au Canada a depuis connu une diminution soutenue. En 2001, cette tendance à la baisse s'essouffle, le taux de criminalité déclaré par la police (7 747 affaires pour 100 000 habitants) a connu une très légère augmentation (+1 %). Au cours des dix dernières années, le taux de criminalité a reculé en moyenne de 3 % annuellement, si bien que le taux de 2000 demeure le taux le plus faible observé depuis 1978 (tableau 2). Le taux de criminalité de 2001 est néanmoins de 46 % supérieur à ce qu'il était il y a 30 ans.

Cette très faible augmentation du taux global de criminalité en 2001 est attribuable à une augmentation du taux de la catégorie « autres infractions » au *Code criminel* (+4 %) et à une légère augmentation du taux d'infractions de violence (+1 %). Le taux d'infractions contre les biens a cependant poursuivi sur une tendance à la baisse (-1 %), quoique peu accentuée.

**La criminalité aux États-Unis et en Angleterre et pays de Galles**

Selon le Federal Bureau of Investigation, le taux de criminalité indexé provisoire aux États-Unis a augmenté de 2% en 2001<sup>6</sup>. Cette augmentation globale du taux de criminalité s'est effectuée essentiellement au niveau des infractions contre les biens (+2 %). Les infractions de violence sont demeurées relativement stables (+0,3 %). De l'ensemble des 4 infractions de violence (excluant les crimes reliés aux événements du 11 septembre), des augmentations ont été rapportées au niveau des vols qualifiés (+4 %), des homicides (+3 %) et des viols par la force (+0,2 %), alors que les infractions de voies de fait graves ont

<sup>6</sup> U.S. Department of Justice, Federal Bureau of Investigation, Press Release – 2001 Preliminary CIUS. [Http://www.fbi.gov/pressrel/pressrel01/01bprelimcius.htm](http://www.fbi.gov/pressrel/pressrel01/01bprelimcius.htm)

diminué (-1 %). En incluant les données entourant les événements du 11 septembre 2001, les statistiques illustrent une augmentation de 26 % des infractions d'homicide. Les quatre infractions contre la propriété composant l'index ont augmenté : les vols de véhicules à moteur (+6 %), les cambriolages (+3 %), les incendies criminels (+2 %) et les menus larcins (+1 %).

Une analyse comparative des taux de criminalité des États-Unis et du Canada effectuée en 2000 révélait que les États-Unis ont un taux de criminalité de violence nettement supérieur, alors que le Canada présente généralement un taux de criminalité contre les biens plus élevé<sup>7</sup>.

Le nombre de crimes déclarés en Angleterre et au pays de Galles a suivi une tendance à la baisse depuis 1992, dont une baisse de 3 % pour la période d'avril 2000 à mars 2001<sup>8</sup>. Les affaires de violence, toutefois, ont accusé une hausse de 3 % alors que les affaires de crimes contre les biens ont connu une baisse de 8 %.

### La criminalité augmente dans 6 des 10 provinces canadiennes

Il existe une grande disparité régionale sur le plan des taux de criminalité déclarés au Canada (tableau 3). Comme par le passé, un gradient d'est en ouest du taux de criminalité a été observé en 2001. La Nouvelle-Écosse et l'Alberta constituent toutefois des exceptions à cette règle, le taux de la Nouvelle-Écosse étant supérieur à celui des provinces avoisinantes et celui de l'Alberta y étant inférieur.

En 2001, les taux de criminalité provinciaux ont varié de 5 635 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve-et-Labrador à 13 458 affaires en Saskatchewan. Les trois territoires ont signalé des taux nettement supérieurs à ceux des provinces.

Une majorité des provinces canadiennes ont connu des augmentations de leur taux de criminalité en 2001. Les augmentations les plus importantes ont été signalées au Manitoba (+6 %), en Saskatchewan (+5 %) et en Alberta (+4 %). Les trois territoires ont également enregistré des hausses : le taux du Nunavut ayant grimpé de 19 %, celui des Territoires du Nord-Ouest, de 7 % et celui du Yukon, de 5 %. Le Québec a déclaré la baisse la plus importante (-3 %).

Seules les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba présentent une augmentation de leur taux de criminalité comparativement à 1991. En fait en 2001, le taux de criminalité en Saskatchewan est de 18 % supérieur à ce qu'il était en 1991, dans le cas du Manitoba cette augmentation est de l'ordre de 3 %. À l'opposé, les provinces de l'Ontario (-33 %), du Québec (-29%), et de l'Alberta (-29%) ont enregistré les plus fortes diminutions.

### La criminalité dans les régions métropolitaines de recensement

En 2001, les taux de criminalité ont augmenté dans 6 des 9 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)<sup>9</sup> (tableau 4). La criminalité déclarée dans ces neuf RMR représentait près de la moitié (46 %) de toutes les infractions criminelles déclarées par les services de police canadiens. Les plus importantes hausses ont été déclarées à Hamilton (+8 %),

à Edmonton (+8 %), à Winnipeg (+6 %) et à Ottawa<sup>10</sup> (+5 %). Les RMR de Montréal (-6 %) et de Québec (-2 %) ont pour leur part enregistré les diminutions les plus importantes.

Plusieurs régions métropolitaines regroupant des populations de 100 000 à 499 999 habitants ont aussi enregistré des hausses de leur taux de criminalité, dont les plus importantes ont été observées à Sherbrooke (+13 %), à Sudbury (+12 %) et à Regina (+10 %) (tableau 5). Des diminutions importantes ont cependant été enregistrées par les RMR de London (-9 %), de Victoria (-6 %) et de St. John's (-5 %).

Dans l'ensemble des 25 RMR<sup>11</sup>, les plus faibles taux de criminalité ont été enregistrés par trois RMR situées au Québec : Chicoutimi-Jonquière (4 986 affaires pour 100 000 habitants), Québec (4 986) et Trois-Rivières (5 094). À l'opposé, Regina a déclaré le taux de criminalité le plus élevé (16 387) pour la cinquième année consécutive, suivie de Saskatoon (13 236).

## Crimes de violence

### Les crimes de violence augmentent pour une deuxième année consécutive

Les affaires d'infractions de violence, qui se chiffraient approximativement à 309 000 en 2001, comprennent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres voies de fait, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié (figure 2). En 2001, le taux national des crimes de violence a augmenté de 1 %. Ce taux est en augmentation pour une deuxième année consécutive. Le taux de crimes de violence avait connu entre 1993 et 1999 une tendance à la baisse ; il avait cependant augmenté pendant les 15 années précédentes, entre 1978 et 1992 (figure 3).

En 2001, le taux d'infractions de violence demeure inférieur (-6 %) à ce qu'il était il y a 10 ans ; il est par contre nettement supérieur (+52 %) à ce qu'il était il y a 20 ans. Toutefois, en excluant la catégorie des voies de fait simples — le type de voies de fait le moins grave qui représente plus de 6 crimes de violence sur 10 — le taux de l'ensemble des autres infractions de violence devient inférieur de 28 % à ce qu'il était il y a 10 ans.

<sup>7</sup> Voir GANNON Maire. *Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis*, Juristat, produit n° 85-002-XPV Vol. 21 n°11 au catalogue.

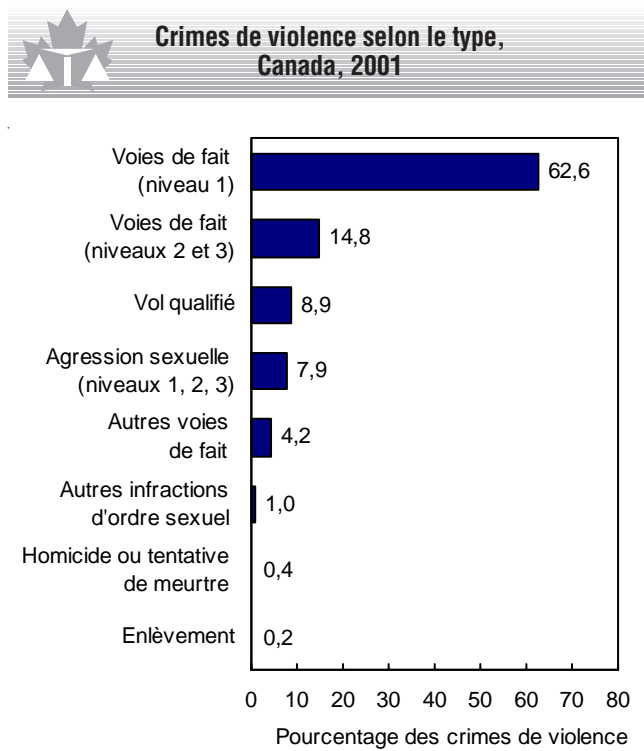
<sup>8</sup> Voir POVEY, D. et al. *Recorded Crime Statistics, England and Wales, Home Office, Angleterre, juillet 2001. Ce rapport annuel est fondé sur la période de 12 mois se terminant en mars 2001 et les pourcentages de variation sont basés sur le nombre réel d'affaires et non sur les taux.*

<sup>9</sup> Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. En raison de préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines ou suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

<sup>10</sup> Dans le présent rapport, « Ottawa » représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

<sup>11</sup> La RMR d'Oshawa est exclue de la présente analyse parce que les frontières de la juridiction policière ne sont pas les mêmes que celles de la RMR.

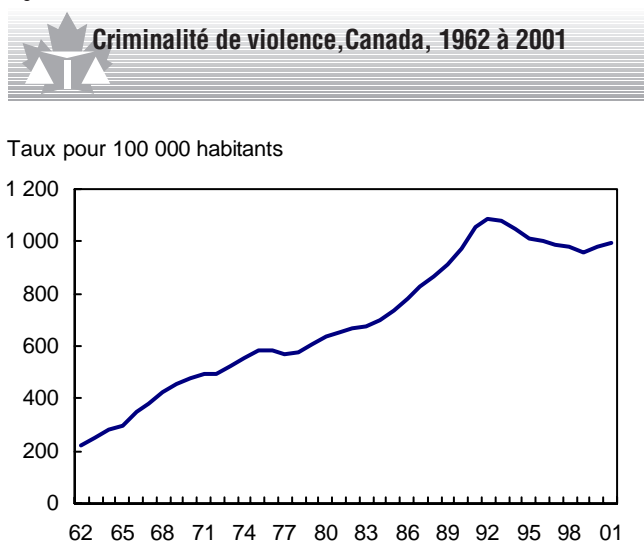
Figure 2



Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Six provinces ont déclaré une augmentation de leur taux de crimes de violence. Les augmentations les plus importantes ont

Figure 3

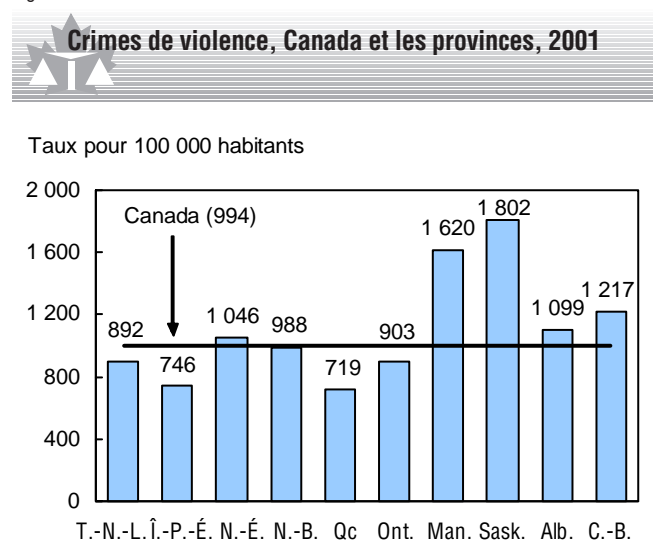


Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

eu lieu en Saskatchewan (+8 %), en Nouvelle-Écosse (+6 %), au Nouveau-Brunswick (+5 %) et en Alberta (+4 %). La Colombie-Britannique et le Manitoba ont pour leur part enregistré les baisses les plus importantes, -3 % et -2 % respectivement.

Les taux de crimes de violence étaient beaucoup plus élevés dans l'Ouest du pays que dans l'Est (figure 4). La Saskatchewan, qui a dénombré 1 802 affaires de violence pour 100 000 habitants, et le Manitoba, qui en a enregistré 1 620, ont déclaré les taux les plus élevés. Dans tous les territoires, le taux de crimes de violence était plus du double de celui de la province déclarant le taux le plus élevé. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard, affichant respectivement des taux de 719 et 746 affaires pour 100 000 habitants, ont continué à déclarer les taux de crimes de violence les plus faibles, un modèle similaire à celui des années précédentes.

Figure 4



Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Une majorité des RMR (16 sur 25) ont présenté des hausses de leur taux de criminalité de violence. Les hausses les plus importantes ont été observées à Sudbury (+20 %), à Hull<sup>12</sup> (+18 %), à Halifax (+12 %) et à Saskatoon (+11 %), alors que les RMR de London (-9 %), de Kitchener (-8 %) et de Chicoutimi-Jonquière (-8 %) ont enregistré les plus fortes diminutions.

Pour une quatrième année consécutive, les RMR de Saskatoon (1 663 affaires pour 100 000 habitants), Regina (1 614) et Thunder Bay (1 390) ont enregistré les taux d'infractions de violence les plus élevés. Les plus faibles taux ont été observés à Sherbrooke (461) et à Trois-Rivières (492).

<sup>12</sup> Hull représente la patrie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

Parmi les neuf plus grandes RMR, Winnipeg (1 309) et Vancouver (1 053) ont affiché les taux les plus élevés, alors que Québec (532) et Ottawa (754) ont déclaré les taux les plus faibles (tableau 5).

### Le taux d'homicides demeure stable

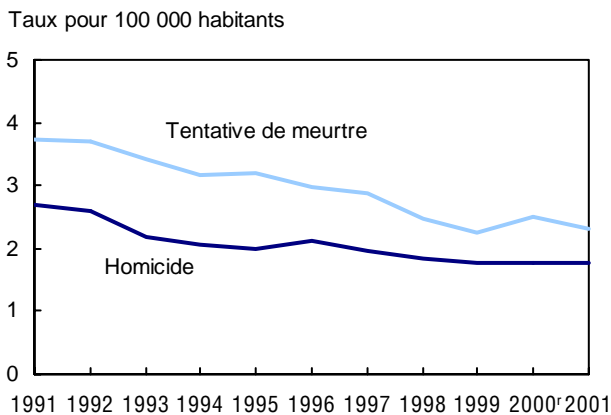
L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide. En 2001, il y a eu 554 homicides et 721 tentatives de meurtre. Les homicides et les tentatives de meurtre constituent moins d'un demi pourcent des affaires de violence déclarées.

Le taux d'homicides est demeuré stable en 2001, et cela pour une troisième année consécutive. Le taux d'homicides a généralement enregistré des diminutions depuis le milieu des années 70, si bien qu'en 2001, le taux d'homicides (1,8 homicide pour 100 000 habitants) est à un niveau similaire à celui de la fin des années 60.

Le taux de tentatives de meurtre a diminué de 7 % en 2001, pour reprendre sa tendance à la baisse amorcée depuis 1991 et interrompue en 2000 par une augmentation de 11 %. La figure 5 illustre clairement le parallélisme des tendances des tentatives de meurtre et des homicides au cours des 10 dernières années.

Figure 5

### Affaires d'homicide et tentative de meurtre, Canada, 1991 à 2001



<sup>r</sup> Données révisées

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Cette stabilité du taux d'homicides au Canada révèle néanmoins des variations provinciales. En fait en 2001, toutes les provinces de l'Atlantique et le Québec ont présenté des diminutions du taux d'homicide, alors que l'Ontario et les trois provinces des Prairies ont affiché des augmentations. Le taux d'homicides est demeuré stable en Colombie-Britannique. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées par Terre-Neuve-et-Labrador (de 6 homicides en 2000 à 1 en 2001), la Nouvelle-Écosse (15 homicides en 2000 à 9 en 2001). L'Alberta a pour sa part

déclaré l'augmentation la plus importante, le nombre d'homicide est passé de 59 en 2000 à 70 en 2001.

Parmi les provinces, le Manitoba (3,0 homicides pour 100 000 habitants) a enregistré le taux le plus élevé, suivi par la Saskatchewan (2,7) et l'Alberta (2,3). Les taux les plus bas ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,2), en Nouvelle-Écosse (1,0) et au Nouveau-Brunswick (1,1). Le Nunavut (avec 3 homicides, enregistre un taux de 10,7) et les Territoires du Nord-Ouest (avec 4 homicides, enregistre un taux de 9,8) ont déclaré des taux trois fois plus élevés que ceux de chacune des provinces.

En 2001, le taux d'homicides a régressé dans 15 RMR. On a observé les taux les plus élevés à Regina (3,5), à Sudbury (3,1), et à Winnipeg (2,8). Les taux les plus faibles ont été déclarés à Sherbrooke (aucun homicide déclaré en 2001), à Ottawa (0,4) et à Saskatoon (0,4)<sup>13</sup>.

### Le taux d'agressions sexuelles enregistre une très légère augmentation

On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (le type qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime) ; agression sexuelle de niveau 2 (avec arme ou menaces d'utiliser une arme et ou causant des lésions corporelles) ; et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessant, mutilant, défigurant ou présentant un danger pour la vie de la victime). En 2001, les agressions sexuelles représentaient 8 % de l'ensemble des infractions de violence déclarées par les services policiers<sup>14</sup>. La très grande majorité (98 %) des 24 000 affaires d'agressions sexuelles a été classée au niveau 1.

Le taux global d'agressions sexuelles a augmenté très légèrement (+1 %) en 2001. Néanmoins depuis 1993, le taux global d'agressions sexuelles a chuté de 35 %. Cette légère augmentation en 2001 résulte de la progression des agressions sexuelles de niveau 1 (+1 %). Les agressions sexuelles armées (niveau 2) et les agressions sexuelles graves (niveau 3) ont pour leur part enregistré des baisses respectives de 17 % et de 9 %.

Les taux d'agressions sexuelles ont augmenté dans 13 des 25 RMR. Les taux les plus élevés ont été déclarés à St. John's (129 agressions sexuelles pour 100 000 habitants) et à Saskatoon (124). Les taux les moins élevés ont été observés à Ottawa (30) et à Chicoutimi-Jonquière (39).

### Les voies de fait progressent également en 2001

Les voies de fait constituent le crime de violence le plus fréquent. Le *Code criminel* définit plusieurs types de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3) et les autres voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, infraction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu avec intention et toutes les autres voies de fait).

<sup>13</sup> Pour plus de renseignements, voir « L'homicide au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada.

<sup>14</sup> Les résultats de l'ESG de 1999 révèlent que les infractions d'agressions sexuelles sont les infractions les moins susceptibles d'être déclarées à la police. En fait, 78 % des agressions sexuelles ne seraient pas déclarées à la police.

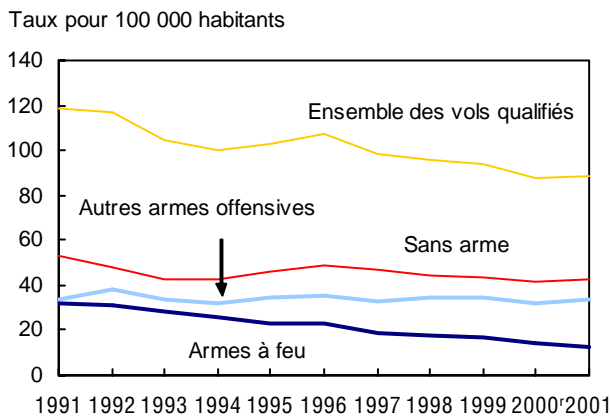
Pour une deuxième année consécutive, le taux de voies de fait était en progression (+1 %). Les voies de fait armées et les voies de fait graves ont présenté les augmentations les plus importantes, soit des augmentations de 5 % chacune. Les voies de fait simples ont pour leur part connu une augmentation moindre (+1 %). Les voies de fait simples représentent un peu plus de 8 affaires de voies de fait sur 10, et plus de 6 affaires de violence déclarées sur 10. Les voies de fait simples incluent des comportements tels que pousser, gifler, donner des coups de poing et menacer face-à-face au moyen d'un acte ou un geste.

### Le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu a diminué de plus de moitié depuis 1991

Les 27 414 vols qualifiés enregistrés en 2001 représentaient 9 % de l'ensemble des infractions de violence. Le taux global de vols qualifiés a connu une relative stabilité en 2001, en inscrivant une variation de +0,4 % (figure 6). Le taux de vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu est en constante diminution depuis 10 ans, il a d'ailleurs enregistré une diminution de 12 % en 2001. Le taux de vols qualifiés commis avec d'autres armes (+4 %) (par ex. des couteaux) et celui de ceux commis sans arme (+2 %) ont enregistré des augmentations en 2001. Ces deux derniers types de vol qualifié ont néanmoins enregistré une tendance à la baisse depuis 1991.

Figure 6

### Affaires de vol qualifié selon le type, Canada, 1991 à 2001



<sup>r</sup> Données révisées

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Comme par les années passées, les taux de vols qualifiés ont grandement varié d'une RMR à l'autre, atteignant les niveaux les plus élevés à Winnipeg (245), à Saskatoon (229) et à Regina (192), et les plus faibles à St. John's (31), à Chicoutimi-Jonquière (32) et à Trois-Rivières (35).

Les RMR de St. John's (+42 %) et de Chicoutimi-Jonquière (+41 %) ont déclaré des augmentations considérables de leur taux de vols qualifiés. Les RMR de Trois-Rivières (-37 %), Kitchener (-15 %) et Hull (-15 %) ont, quant à elles, déclaré les diminutions les plus importantes.

Les vols qualifiés sont plus susceptibles d'être commis par des jeunes que tous autres crimes de violence. En 2001, les jeunes représentaient 34 % des personnes accusées de vol qualifié, alors qu'ils ne représentaient que 16 % des personnes accusées de tous les autres crimes de violence (tableau 6).

### Harcèlement criminel

Le *Code criminel* définit le harcèlement criminel comme étant le fait de suivre une personne de façon répétée ou de tenter de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller le domicile ou le lieu de travail d'une personne ou de se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille. Les données sur les affaires de harcèlement criminel sont disponibles qu'après des services de police qui participent au programme DUC2. Afin de rendre possible l'analyse des tendances, une base distincte de données DUC2 a été créée, dans laquelle les données d'un sous-ensemble de répondants déclarant des données de façon continue depuis 1995 ont été colligées<sup>15</sup>.

L'analyse de la base de données des tendances DUC2 révèle une diminution de 5 % du taux des infractions de harcèlement criminel<sup>16</sup> en 2001. Toutefois entre 1996 et 2000, le taux d'affaires de harcèlement criminel a connu une augmentation considérable (+45 %), il est passé de 33 infractions pour 100 000 habitants en 1996 à 48 en 2000. Il est difficile de déterminer si cette augmentation est le reflet des comportements de harcèlement criminel même ou si elle tient en partie à la reconnaissance accrue de ces comportements tant par les victimes que par les policiers et ainsi qu'à l'existence de la législation relativement nouvelle.

### Crimes contre les biens

#### Le taux de crimes contre les biens poursuit sur une tendance à la baisse

Les affaires de crimes contre les biens incluent les actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais excluent le recours à la violence et les menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés comptent parmi les crimes contre les biens les plus fréquemment déclarés (figure 7). En 2001, plus de 1,2 million d'affaires d'infractions contre la propriété ont été déclarées par la police. Le taux de crimes contre les biens a généralement connu une tendance à la baisse depuis 1991, incluant une diminution de 1 % en 2001. Cette diminution est essentiellement attribuable aux infractions d'introduction par effraction (-5 %). Le taux d'infractions contre la propriété de 2001 est le plus faible taux déclaré par la police depuis près de trente ans.

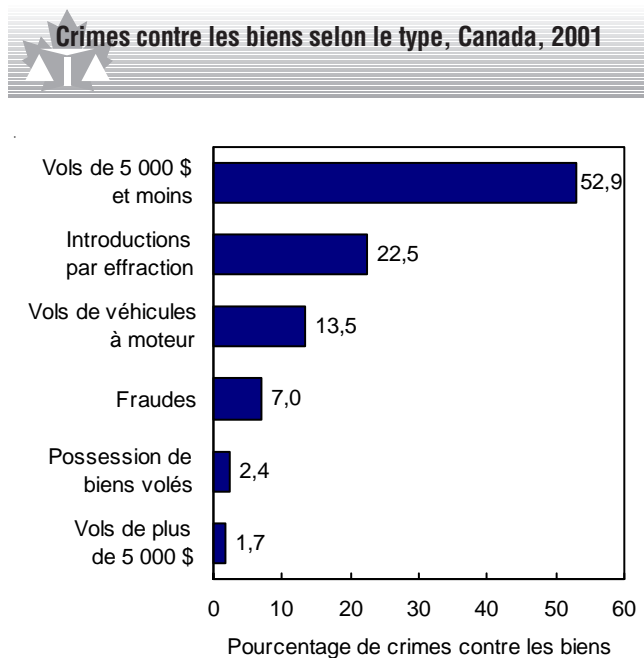
En 2001, 7 des 10 provinces canadiennes ont enregistré des diminutions de leur taux d'infractions contre les biens, les exceptions étant le Manitoba (+3 %), la Colombie-Britannique

<sup>15</sup> En 2001, la base de données sur les tendances représente 42 % du volume national de la criminalité et est composée de 95 services de police dont : Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver.

<sup>16</sup> Ce taux est basé sur l'ensemble des infractions de harcèlement criminel colligées à la base de données sur les tendances, que ces infractions soient ou non l'infraction la plus grave dans les affaires comptant plus d'une infraction.



Figure 7



Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

(+1 %) et l'Ontario (+1 %) où les taux ont augmenté. Le taux de crimes contre les biens a enregistré ces plus fortes diminutions à Terre-Neuve-et-Labrador (-6 %), au Québec (-4 %) et en Nouvelle-Écosse (-4 %). Au Yukon (-12 %) et dans les Territoires du Nord-Ouest (-12 %), le taux de crimes contre les biens a enregistré des diminutions importantes. Le Nunavut contraste avec une augmentation de 12 % pour le même taux.

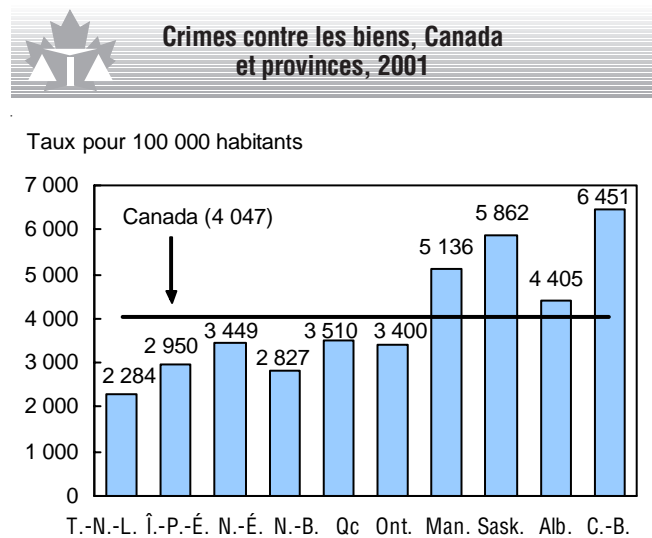
La Colombie-Britannique continue d'afficher le taux de crimes contre les biens le plus élevé (6 451 affaires pour 100 000 habitants) de toutes les provinces (figure 8). Par opposition, Terre-Neuve-et-Labrador a déclaré le taux le plus faible (2 284) suivie du Nouveau-Brunswick (2 827).

Malgré qu'une majorité des provinces ait enregistré des tendances à la baisse de leur taux d'infractions contre les biens, seulement 3 des 9 plus grandes RMR ont connu une tendance similaire : Montréal (-6 %), Calgary (-4 %) et Québec (-1 %). Une majorité des RMR de moins de 500 000 habitants ont cependant enregistré des diminutions. Les plus marquées ont été observées à Hull (-10 %) et à St. John's (-10 %). Au sein de l'ensemble des 25 RMR, les augmentations les plus importantes ont été enregistrées à Regina (+14 %), à Sherbrooke (+10 %) et à Hamilton (+7 %).

### Une autre baisse importante du taux d'introduction par effraction

Au total, 280 000 affaires d'introduction par effraction (IPE) ont été déclarées en 2001, ce qui représente légèrement plus de 1 infraction contre la propriété sur 5. Le taux d'IPE suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, incluant une baisse

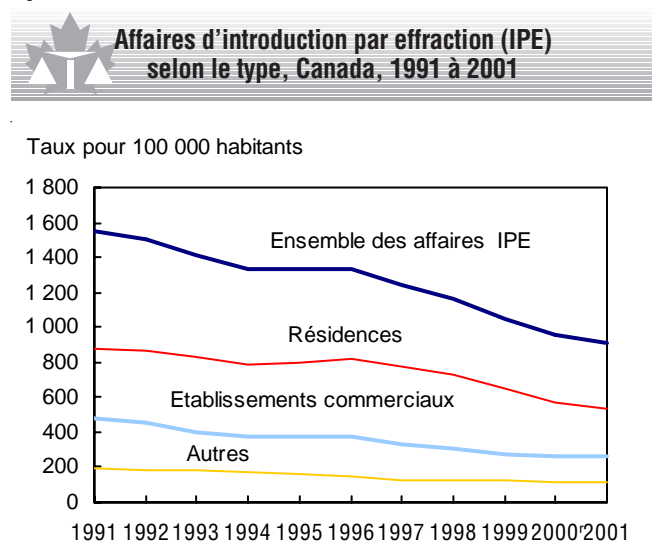
Figure 8



Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

de 5 % en 2001 (figure 9). Compte tenu du nombre d'IPE, une telle baisse a une incidence considérable sur le taux de crimes contre les biens ainsi que sur le taux global de criminalité. Près de 4 personnes sur 10 accusées d'IPE étaient des jeunes<sup>17</sup>.

Figure 9



<sup>r</sup> Données révisées

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

<sup>17</sup> Pour plus de renseignements, voir KOWALSKI, Melanie. « L'introduction par effraction au Canada, 1999 », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, Vol. 20, n° 13.

En 2001, la majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (59 %). Les IPE commises dans des entreprises représentaient 29 % de l'ensemble des IPE et celles perpétrées dans d'autres lieux tels que des remises ou des entrepôts en représentaient 12 %. Des baisses dans les trois types d'IPE ont contribué au déclin général des taux d'IPE. Les IPE dans les résidences ont chuté de 6 % en 2001 ; celles commises dans les entreprises et les « autres types » ont régressé de 3 % chacun.

Le taux des IPE a diminué dans la majorité des RMR en 2001. Les diminutions les plus marquées ont été déclarées par Thunder Bay (-21 %), St. John's (-17 %) et Kitchener (-17 %). Les RMR de Sherbrooke (+24 %), de St. Catharines-Niagara (+13 %) et de Hamilton (+9 %) ont enregistré des hausses de leur taux d'introduction par effraction.

Les taux les plus élevés des IPE ont été observés à Regina (2 002) et à Saskatoon (1 803), alors que les plus faibles taux ont été observés à Toronto (553) et à Ottawa (616).

Selon le Centre d'information en assurance du Canada<sup>18</sup>, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires et locataires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 2 600 \$ en 2000, et la moyenne des réclamations faites par des entreprises commerciales était de 6 978 \$. Au total, les pertes de biens encourues par des IPE ont coûté environ 290 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 2000.

### Première augmentation du vol de véhicules à moteur en 5 ans

En 2001, le vol de véhicules à moteur représentait un peu moins de 1 crime contre les biens sur 8. Le taux de vols de véhicules à moteur a augmenté de 5 % en 2001 atteignant 170 000 affaires et mettant ainsi fin à quatre années consécutives de baisse (figure 10). Des augmentations au niveau des vols d'automobiles (+5 %) et de camions (+4 %) sont essentiellement la cause de cet accroissement. Depuis 1991, le taux de vols de véhicules à moteur a progressé de 10 %. Le vol de « camions », qui inclut le vol de fourgonnettes et de véhicules d'utilité sportive, a accusé une forte augmentation (+59 %) depuis 1991. Actuellement le vol de « camions » représente 3 véhicules volés sur 10.

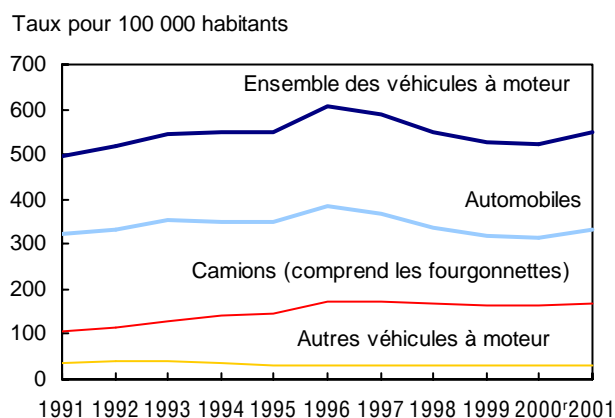
Les données les plus récentes provenant de l'industrie de l'assurance présentent une tendance à la baisse du nombre de vols de véhicules à moteur vers la fin des années 90 suivie d'une augmentation en 2000<sup>19</sup>. Les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces ont coûté aux consommateurs canadiens plus de 600 millions de dollars en primes d'assurance<sup>20</sup> en 2000.

De l'ensemble des 25 RMR, des augmentations importantes du taux de vols de véhicules à moteur ont été signalées à Victoria (+55 %), à Edmonton (+39 %), à Québec (+26 %) et à Regina (+25 %). Les RMR de Saskatoon (-15 %) et de St-Catharines-Niagara (-12 %) ont déclaré les diminutions les plus importantes en 2001.

Les RMR de Regina (1 996 affaires pour 100 000 habitants), de Winnipeg (1 581) et de Vancouver (1 148) ont affiché les taux les plus élevés tout comme en 2000. Les taux les plus faibles ont été signalés dans les RMR de St. John's (183), de Saint John (199) et de Québec (290).

Figure 10

### Affaires de vol de véhicule à moteur, selon le type de véhicule, Canada, 1991 à 2001



<sup>r</sup> Données révisées

Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Comme dans le cas des affaires d'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur est un crime que l'on associe aux jeunes contrevenants. En 2001, 42 % des personnes accusées de vol de véhicules à moteur étaient des jeunes de 12 à 17 ans, alors que leur proportion de l'ensemble des personnes accusées de toutes les autres infractions au *Code criminel* s'établissait à 20 %.

### Plus du quart de toutes les infractions au Code criminel sont des vols

En 2001, les 687 107 affaires de vols (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des IPE) représentaient 29 % de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* et plus de la moitié (55 %) de tous les crimes contre les biens. La variation du nombre de vols influe donc sur le taux d'infractions contre les biens ainsi que sur le taux global de la criminalité. En 2001, le taux de vols a affiché une légère baisse de 1 % par rapport à l'année précédente, poursuivant ainsi sa tendance à la baisse amorcée en 1991.

De l'ensemble des vols signalés à la police en 2001, 40 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 12 % concernaient des vols à l'étalage, 8 % étaient des vols de bicyclettes et 40 % visaient d'autres types de vols. En 2001, de légères hausses des vols dans des véhicules à moteurs et de bicyclettes ont été enregistrées.

<sup>18</sup> Centre d'information en assurance du Canada, demande spéciale de données. Les membres du Centre d'information en assurance du Canada représentent environ 80 % de l'ensemble de l'industrie de l'assurance. L'information statistique sur les propriétaires et les locataires provient d'un échantillon représentant environ 55 % de l'industrie de l'assurance, alors que l'information au niveau des commerces représente environ 57 % de toutes les primes d'assurances propriétés de type commerciale.

<sup>19</sup> Idem.

<sup>20</sup> Pour plus de renseignements voir CONSEIL D'ASSURANCES DU CANADA, Assurances de dommages au Canada, 2001.

## Les infractions de fraudes augmentent

Les infractions de fraudes représentent 7 % de toutes les infractions contre la propriété. Après neuf années de diminutions, les infractions de fraudes augmentent (+2 %) en 2001. Le type de fraudes ayant le plus augmenté sont celles effectuées par carte de transactions financières (+14 %) et les « autres types de fraudes »<sup>21</sup> (+5 %). Les fraudes par chèque ont pour leur part enregistré une diminution importante (-13 %).

Au cours des vingt dernières années, la proportion des fraudes par chèque n'a cessé de diminuer. De plus des deux tiers de l'ensemble des fraudes en 1981, la fraude par chèque n'en représente plus que le quart en 2001. Cette diminution s'est effectuée tant au profit des fraudes par carte de transactions financières, d'une proportion de 7 % de l'ensemble des fraudes en 1981 à 26 % en 2001, qu'au profit des « autres fraudes », qui ont vu leur proportion passer de 23 % en 1981 à 48 % en 2001. Cette observation laisse supposer que la transformation des habitudes de consommation par les nouvelles technologies, voire en outre l'augmentation de l'utilisation des cartes de services et la diminution de l'utilisation des chèques personnels.

## Affaires liées à d'« autres infractions » au Code criminel

Les 841 191 infractions au *Code criminel* qui ne peuvent être considérés comme des crimes de violence ou des crimes contre les biens sont déclarées sous la catégorie des « autres infractions » au *Code criminel* (figure 11). Le taux d'affaires liées à d'« autres infractions » au *Code criminel* a progressé de 4 % en 2001. Toutes les infractions les plus fréquentes de cette catégorie ont enregistré des augmentations en 2001 : les méfaits (+3 %), troubler la paix (+10 %) et la violation des conditions de la liberté sous caution (+16 %). Une autre infraction présentant une augmentation importante en 2001 est celle reliée aux armes offensives, un bond de 13 %. Les infractions relatives à la prostitution sont demeurées stables.

Les 338 425 affaires de méfaits (incluant les actes de vandalisme) déclarées par la police représentaient 14 % de toutes les infractions au *Code criminel* et 40 % des affaires d'« autres infractions » au *Code criminel*. Pour une deuxième année, le taux de méfaits connaît une augmentation (+3 %), ce qui met un terme à la tendance à la diminution du taux d'affaires de méfaits qui s'était échelonnée de 1991 à 1999. Comme par les années précédentes, les jeunes de 12 à 17 ans représentaient le tiers des personnes accusées de cette infraction en 2001.

## Les infractions liées aux armes offensives augmentent

Depuis 1998, moment de l'introduction graduelle des nouvelles dispositions de la *Loi sur les armes à feu* de 1995, les infractions liées aux armes offensives sont regroupées sous quatre grandes catégories au sein du Programme DUC, il s'agit de l'usage illégal d'une arme à feu ou d'une fausse arme, de la possession illégale d'une arme, du trafic d'armes incluant l'importation et l'exportation, et une catégorie « autres infractions » aux armes offensives qui inclut les infractions reliées à l'entreposage non sécuritaire, à la documentation et l'administration sur les armes

Figure 11



Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

à feu. En 2001, le nombre d'infractions liées aux armes offensives déclarées par les services de police s'élève à 17 456, soit une progression du taux de 12 % comparativement à 2000 et de 2 % comparativement à 1998. Le taux d'infractions liées aux armes offensives a cependant présenté des diminutions en 1999 et en 2000.

La possession illégale d'armes représentait, à elle seule, environ 50 % des infractions liées aux armes offensives en 2001. La catégorie « autres infractions liées aux armes » constituait un autre 37 % alors que l'usage illégal d'une arme à feu comptait pour 13 %.

## Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel

En 2001, le taux d'infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* a progressé de 7 %. Le nombre d'affaires aux règlements de la circulation au *Code criminel* a atteint 126 298, tel que déclaré par les services de police. De ce nombre, la conduite avec facultés affaiblies représentait 72 %, le défaut de s'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident, 16 % et la conduite dangereuse ou durant une interdiction, 12 %.

<sup>21</sup> Les autres types de fraudes incluent la fraude par télémarketing, les fausses réclamations à l'assurance et au gouvernement, par ordinateur, par l'utilisation de titres et d'effets financiers et autres.

## Une première augmentation du taux de personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies en près de 20 ans

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, d'un vaisseau ou d'un avion causant la mort ou des lésions corporelles, la conduite avec un taux de plus de 80 mg d'alcool pour 100 ml de sang et le défaut de fournir un échantillon d'haleine ou de sang à la demande d'un policier. En 2001, le taux d'infractions de conduite avec facultés affaiblies (+7 %) et le taux de personnes accusées (+1 %) ont augmenté pour une première fois en près de 20 ans. Il y a eu plus de 90 000 incidents de conduite avec facultés affaiblies et quelques 71 000 personnes ont été accusées en 2001 (figure 12).

Une part du déclin du taux de conduite avec facultés affaiblies durant les années 90 a probablement été causé par un nombre croissant de services de police implantant graduellement une pratique de suspension automatique du permis de conduire au lieu de procéder à des accusations formelles de conduite avec facultés affaiblies pour les conducteurs légèrement au-dessus de la limite légale<sup>22</sup>. Ces incidents n'étaient généralement pas envoyés au Programme DUC (seulement lorsque le conducteur faisait l'objet d'accusation formelle), ce qui implique que le nombre réel d'infractions de conduite avec facultés affaiblies venant à l'attention des policiers a peut-être été sous-estimé dans les statistiques.

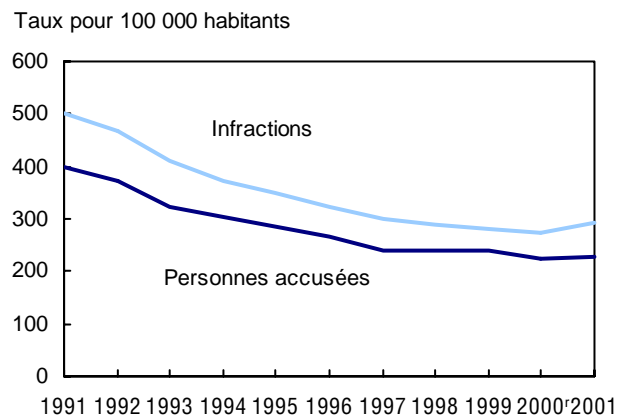
À partir de 2001, la GRC a commencé à envoyer ces incidents de conduite avec facultés affaiblies (ceux où les conducteurs ne font pas l'objet d'accusation formelle), au Programme DUC au niveau des comptes d'infractions réelles de conduite avec facultés affaiblies. Les données déclarées par la GRC illustrent une augmentation de 10 % des infractions de conduite avec facultés affaiblies en 2001, ainsi qu'une augmentation de 4 % du nombre de personnes accusées relativement à cette infraction. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette augmentation est attribuable aux changements dans les pratiques de déclaration ou à une augmentation réelle. Toutefois, le fait que l'ensemble des autres services de police à travers le Canada ait déclaré une augmentation de 5 % du taux d'infractions de conduite avec facultés affaiblies pointe vers une augmentation réelle en 2001. Les données de la GRC représentent tout près de 50 % de l'accroissement national du nombre d'incidents de conduite avec facultés affaiblies. À partir de 2002, tous les services de police vont déclarer les incidents de conduite avec facultés affaiblies de la même façon que la GRC.

## Les infractions liées aux drogues sont en hausse

En 2001, 91 920 affaires relatives à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRDS) ont été déclarées par les services de police au Canada. Les affaires de drogues présentaient une augmentation de 3 % s'inscrivant ainsi dans la tendance à la hausse amorcée en 1994 (figure 13). Il convient de mentionner que les statistiques policières sur les drogues sont davantage le reflet de la mise en application de la loi par la police que d'une estimation de la demande de drogues sur le marché illégal.

Figure 12

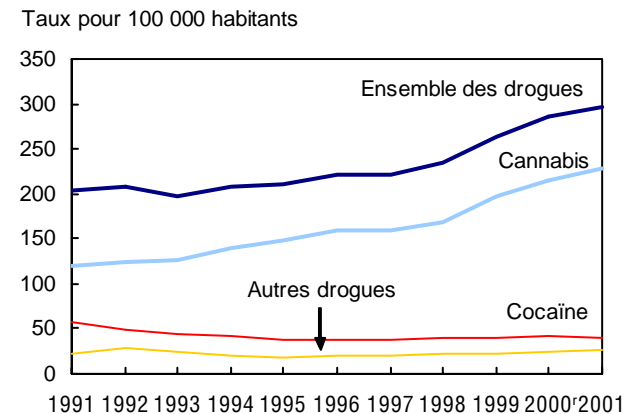
### Conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1991 à 2001



<sup>r</sup> Données révisées  
 Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Figure 13

### Affaires liées à la drogue selon le type de drogue, Canada, 1991 à 2001



<sup>r</sup> Données révisées  
 Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Les affaires de cannabis ont fortement influencé cette tendance à la hausse. En effet, les affaires de cannabis ont progressé de 6 % en 2001, et représentent plus de 75 % des toutes les affaires de drogues. De ces affaires liées au cannabis 70 % concernaient la possession, 16 %, le trafic, 13 %, la culture et 1 %, l'importation.

<sup>22</sup> Pour plus de renseignements, voir SAUVÉ, Julie. « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1998 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, Vol. 19, n° 11.

La culture illégale du cannabis, particulièrement celle qui se fait à l'insu des propriétaires fonciers, est récemment devenue une source de préoccupation importante. La culture illégale du cannabis a également progressé au cours de la dernière décennie, passant d'un taux de 7 affaires pour 100 000 habitants en 1991 à 29 en 2001<sup>23</sup>.

Les autres types de drogues, qui comprennent à titre d'exemple le LSD, l'ecstasy, les barbituriques et les stéroïdes anabolisants, ont également enregistré une augmentation de 3 % en 2001. Les infractions relatives à l'héroïne et à la cocaïne ont pour leur part connu des diminutions de 22 % et 6 % respectivement. Dans l'ensemble des infractions liées aux drogues, les infractions relatives à l'héroïne sont les moins fréquentes.

#### Les années 90 témoins d'une résurgence de l'utilisation des drogues chez les jeunes

Depuis 1993, le taux d'accusations des jeunes de 12 à 17 ans relativement à des infractions liées au cannabis a suivi une tendance à la hausse. Les infractions relatives à la cocaïne et aux « autres » types de drogues ont également suivi, dans une moindre mesure, des tendances généralement à la hausse au cours de la même période. L'*Ontario Student Drug Use Survey (OSDUS)*, une enquête de type auto-révélee, dans son rapport de 2001 fait également état d'une résurgence de l'utilisation des drogues chez les jeunes de la 7<sup>ième</sup> à la 13<sup>ième</sup> année depuis 1993.

Cette tendance n'est pas sans relation avec la perception que les jeunes ont des risques liés à l'utilisation des drogues et de leur niveau de désapprobation sociale face à son utilisation. À l'appui, les résultats de l'*OSDUS* indiquent que le pourcentage d'adolescents croyant qu'il y a des risques élevés associés à l'usage du cannabis sur une base régulière est passé de 73 % en 1991 à 48 % en 2001 et que le pourcentage des jeunes qui désapprouvent l'utilisation du cannabis sur une base régulière est passé de 61% en 1991 à 42 % en 2001. Des diminutions de ces mêmes pourcentages sont également observées lorsque la question restreint l'utilisation du cannabis à une ou deux fois.

Néanmoins cette résurgence dans l'utilisation des drogues, la proportion des jeunes accusés d'infractions liées à la drogue diminue avec le niveau de gravité du type d'infraction liée à la drogue. En effet, 21 % des personnes accusées de possession de cannabis étaient des jeunes de 12 à 17 ans en 2001, alors que seulement 4 % de celles accusées de possession de cocaïne étaient des jeunes.

Pour plus d'information sur les résultats de cette enquête, voir Adlaf, Edward M. et Paglis, Angela. (2001) « Drug Use Among Ontario Students 1977-2001, Findings from the OSDUS », Centre for Addiction in Mental Health Research, Document Series, no.10.

## Criminalité chez les jeunes

### Mesurer la criminalité chez les jeunes

La *Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)* est la loi fédérale actuelle qui traite de la criminalité chez les jeunes de 12 à 17 ans. La *LJC* prévoit que les jeunes qui ont des démêlés avec la justice peuvent être mis en accusation ou faire l'objet d'une autre mesure. La décision de procéder avec une mise en accusation dépend de nombreux facteurs, notamment de l'admissibilité du jeune à un programme de mesures de rechange (MR). L'objectif de la MR est d'éviter aux jeunes personnes des procédures judiciaires, pourvu que certaines conditions soient remplies. Selon la province, le renvoi au programme de MR peut se faire avant ou après la mise en accusation. Généralement, les MR sont réservées aux contrevenants primaires. De plus, lorsqu'il s'agit d'un contrevenant primaire accusé d'une infraction

mineure, la police peut également choisir de régler de façon informelle en lui donnant un avertissement ou en discutant de l'affaire avec ses parents.

Par conséquent, l'approche privilégiée par chaque service de police et chaque province influe sur le nombre de jeunes accusés par la police<sup>24</sup>. Il est clair que le taux d'accusation des jeunes n'est pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne les infractions moins graves perpétrées par des jeunes contrevenants primaires.

#### Loi sur le système de justice pénale pour adolescents

Issue du projet de loi C-7, la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)* a reçu la sanction royale le 19 février 2002. Il est fort probable que son entrée en vigueur se fera en avril 2003.

Cette nouvelle législation relative aux jeunes de 12 à 17 ans tente d'établir une distinction entre les jeunes contrevenants violents et récidivistes, et la majorité des jeunes non violents, à risque plus faible. Par la LSJPA, les législateurs veulent cibler les réponses du système de justice pour les adolescents sur la gravité de l'infraction. La nouvelle loi contient pour ce faire des dispositions visant à favoriser l'utilisation des peines axées sur la collectivité, notamment l'indemnisation des victimes, les services à la collectivité, la surveillance dans la collectivité ; des dispositions permettant d'imposer des peines pour adultes lorsque certains critères sont respectés, par exemple des peines pour adultes sont imposées aux adolescents de 14 ans et plus déclarés coupables de crimes graves ; des dispositions créant une nouvelle peine de garde, de réadaptation et de surveillance intensive pour les adolescents les plus violents et à risque pour faire en sorte qu'ils reçoivent les traitements dont ils ont besoin.

De plus, par la nouvelle LSJPA est autorisée la publication de l'identité d'un adolescent condamné à une peine pour adulte, condamné à une peine pour infractions graves ou d'un adolescent ayant été condamné plusieurs fois pour des infractions graves avec violence et d'un adolescent en liberté illégale et qui constitue un danger pour les autres et que la publication de son identité est nécessaire pour protéger la société.

### La criminalité chez les jeunes connaît une très légère augmentation pour une deuxième année

Le taux de jeunes de 12 à 17 ans accusés d'affaires criminelles a augmenté sensiblement (+1 %) en 2001, pour une deuxième année consécutive. Auparavant ce taux avait suivi une tendance à la baisse pendant huit années consécutives, entre 1991 et 1999. Cette augmentation globale de la criminalité chez les jeunes en 2001 résulte d'une augmentation du taux de jeunes accusés d'« autres infractions » au *Code criminel* (+6 %) et d'infractions de violence (+2 %) (tableau 7, figure 14). Le taux de jeunes accusés d'infractions contre les biens a enregistré une diminution de 3 %.

Les crimes contre les biens représentaient la moitié (44 %) de la criminalité chez les jeunes, par rapport à seulement 31 % chez les adultes. Vingt-trois pour cent des jeunes ont été accusés d'une infraction de violence, alors que la proportion comparable est de 31 % chez les adultes. Les autres jeunes (33 %) ont été accusés d'« autres infractions » au *Code criminel*, telles que

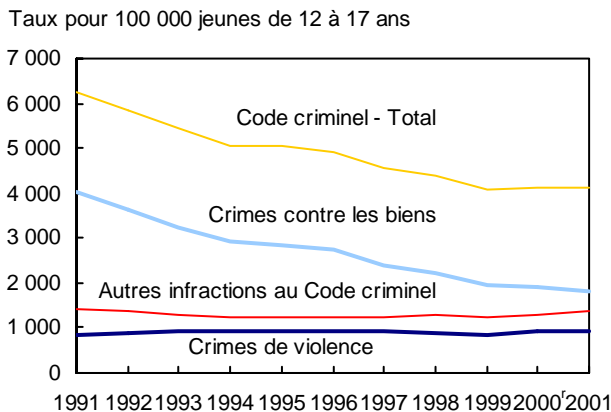
<sup>23</sup> Pour plus de renseignements, voir TREMBLAY, Sylvain. « Drogues illicites et criminalité au Canada », Juristat, produit n°85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 19, n° 1.

<sup>24</sup> Pour plus de renseignements, voir STEVENSON, K. et Al. « Un profil de la justice pour les jeunes au Canada », produit n°85-544 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Besserer, S. (éd.) 1998.

des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice (par ex. la violation des conditions de la liberté sous caution ou l'évasion d'un lieu de garde).

Figure 14

**Jeunes accusés, selon le type d'infraction, Canada, 1991 à 2001**



† Données révisées  
 Source: Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

La répartition des infractions a varié depuis 1991 alors que seulement 13 % des jeunes étaient accusés de crimes de violence et 64 %, de crimes contre les biens. Ce changement est attribuable en grande partie à l'augmentation du nombre d'accusations relativement à des voies de fait simples (niveau 1) et à la diminution du nombre d'accusations de vol et d'introduction par effraction.

Le taux des jeunes accusés d'infractions au *Code criminel* varie sensiblement à travers le Canada (tableau 8). En effet, le Québec (1 920 accusations pour 100 000 personnes âgées de 12 à 17 ans), l'Île-du-Prince-Édouard (2 905) et la Colombie-Britannique (3 248) ont enregistré les taux d'accusations les plus bas, alors que la Saskatchewan (11 198), le Manitoba (7 512) ont déclaré les plus élevés. Cependant comme mentionné plus tôt, une part de cette variation régionale pourrait être le reflet de différences dans les pratiques d'utilisation des mesures de rechange.

**Le taux des jeunes accusés d'infractions de violence progresse**

Le taux des jeunes accusés de crimes de violence s'est accru de 2 % en 2001, il s'élevait à 940 pour 100 000 jeunes. Ce taux avait également progressé en 2000 (+7 %). Ces augmentations récentes ont été précédées par quatre années de diminutions, dont 1999 fut la plus importante (-5 %). Le taux d'infractions de violence commises par des jeunes était de 13 % supérieur à ce qu'il était il y a 10 ans.

L'augmentation de la criminalité de violence chez les jeunes en 2001 s'est effectuée principalement au niveau du vol qualifié (+10 %), particulièrement ceux commis à l'aide d'une arme à feu (+35 %), et par les infractions de voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (+6 %).

En 2001, 30 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 13 de moins qu'en 2000 et 18 de moins que la moyenne au cours de la dernière décennie. En fait, ce total de 30 jeunes accusés d'homicide représente le nombre le plus faible en plus de 30 ans<sup>25</sup>.

**Le taux de jeunes accusés d'infractions contre la propriété poursuit sa diminution**

Le taux de jeunes accusés relativement à des infractions contre la propriété a connu une dixième baisse d'affilée, un recul de 3 % en 2001. Cette nouvelle baisse est attribuable à deux des trois principales infractions contre les biens, soit l'introduction par effraction (-6 %) et les autres vols (-5 %). Le taux d'accusations relatif au vol de véhicules à moteur a progressé de 7 %.

**Méthodologie**

**Programme de la déclaration uniforme de la criminalité**

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Cette enquête, dont la mise en œuvre remonte à 1962, permet de recueillir des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du programme DUC correspondent donc aux crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

Veillez noter que dans le présent rapport, l'expression « taux de criminalité » exclut les infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel* en raison du caractère instable de ces données au fil du temps. Cette instabilité est attribuable aux changements quant aux pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales, parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex. le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident). Sont également exclues les infractions aux autres lois fédérales comme les infractions liées à la drogue.

À l'heure actuelle, le programme DUC sert à recueillir des données à deux niveaux de détail :

**1. Programme DUC agrégé**

Le programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées, d'affaires réelles et d'affaires classées par mise

<sup>25</sup> Pour plus de renseignements, voir « L'homicide au Canada », Juristat, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada.

en accusation ou sans mise en accusation, ainsi que le nombre de personnes accusées (selon le sexe et leur statut de jeune ou d'adulte). Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés de l'enquête.

Le programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans les données du programme DUC.

Le programme DUC agrégé compte les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex. lors d'un vol qualifié dans une banque, si l'on comptait toutes les personnes présentes dans la banque à ce moment, cela produirait une surestimation des affaires de vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon *l'infraction la plus grave*) pour chaque événement séparé ou distinct.

## **2. Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2)**

Le programme DUC2 sert à recueillir des renseignements détaillés (microdonnées) sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et

des affaires. Les services de police procèdent à la conversion de la méthode de déclaration du programme DUC au programme DUC2 à mesure que leurs systèmes sont modifiés de façon à pouvoir fournir les renseignements plus détaillés.

En 2001, des données détaillées ont été recueillies auprès de 154 services de police dans 9 provinces par l'entremise du programme DUC2. Ces données représentent 59 % du volume national des crimes réels déclarés prévus au *Code criminel*. Les affaires consignées au fichier de données de 2001 sont réparties comme suit : 40 % de l'Ontario, 31 % du Québec, 10 % de l'Alberta, 5 % de la Colombie-Britannique, 5 % du Manitoba, 5 % de la Saskatchewan, 2 % de la Nouvelle-Écosse, 1 % du Nouveau-Brunswick et 1 % de Terre-Neuve-et-Labrador. À l'exception du Québec et de l'Ontario, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On assure la continuité des données avec celles du programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres agrégés à la fin de l'année.

La base de données DUC2 sur les tendances comporte une composante de données historiques qui permet d'effectuer des analyses de tendance sur les caractéristiques des affaires, des accusés et des victimes telles que l'utilisation d'une arme ou la relation entre la victime et l'accusé. Cette base de données comprend actuellement les 95 services de police qui ont déclaré leurs affaires criminelles au programme DUC2 de manière constante depuis 1995. Ces services de police avaient signalé 42 % du volume national de la criminalité en 2001. Cette liste de déclarants demeurera inchangée jusqu'à ce que de nouveaux joueurs importants, tel que la GRC et la PPO, s'ajoutent au programme et aient déclaré cinq années complètes de données DUC2. À ce moment-là, leurs données seront ajoutées à la base de données DUC2 sur les tendances.

Tableau 1

**Affaires liées aux lois fédérales déclarées à la police, selon la règle de l'infraction la plus grave, Canada, 1997 à 2001<sup>1</sup>**

	1997		1998		1999		2000 <sup>1</sup>		2001		Variation du taux en %* 2000-2001	Variation du taux en %* 1991-2001
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux		
<b>Population</b>	<b>29 987 214</b>		<b>30 248 210</b>		<b>30 499 219</b>		<b>30 769 669</b>		<b>31 081 887</b>			
Homicides	586	2,0	558	1,8	538	1,8	546	1,8	554	1,8	0,4	-33,7
Tentatives de meurtre	865	2,9	745	2,5	687	2,3	767	2,5	721	2,3	-6,9	-37,7
<b>Total — Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)</b>	<b>222 397</b>	<b>741,6</b>	<b>223 926</b>	<b>740,3</b>	<b>221 348</b>	<b>725,7</b>	<b>233 719</b>	<b>759,6</b>	<b>239 163</b>	<b>769,5</b>	<b>1,3</b>	<b>3,2</b>
Niveau 1	183 087	610,6	183 999	608,3	181 330	594,5	190 467	619,0	193 495	622,5	0,6	4,4
Avec arme — niveau 2	36 665	122,3	37 302	123,3	37 501	123,0	40 686	132,2	42 959	138,2	4,5	2,5
Graves — niveau 3	2 645	8,8	2 625	8,7	2 517	8,3	2 566	8,3	2 709	8,7	4,5	-37,1
Autres voies de fait	11 807	39,4	12 147	40,2	12 126	39,8	12 164	39,5	13 091	42,1	6,5	-33,1
<b>Total — Agressions sexuelles</b>	<b>27 013</b>	<b>90,1</b>	<b>25 553</b>	<b>84,5</b>	<b>23 859</b>	<b>78,2</b>	<b>24 001</b>	<b>78,0</b>	<b>24 419</b>	<b>78,6</b>	<b>0,7</b>	<b>-27,4</b>
Niveau 1	26 142	87,2	24 805	82,0	23 185	76,0	23 428	76,1	23 923	77,0	1,1	-25,4
Avec arme — niveau 2	602	2,0	529	1,7	461	1,5	391	1,3	329	1,1	-16,7	-69,4
Graves — niveau 3	269	0,9	219	0,7	213	0,7	182	0,6	167	0,5	-9,2	-67,5
Autres infractions sexuelles	3 650	12,2	3 445	11,4	3 300	10,8	3 114	10,1	3 026	9,7	-3,8	-30,6
Enlèvement	985	3,3	829	2,7	729	2,4	750	2,4	713	2,3	-5,9	-41,3
<b>Total — Vols qualifiés</b>	<b>29 587</b>	<b>98,7</b>	<b>28 963</b>	<b>95,8</b>	<b>28 740</b>	<b>94,2</b>	<b>27 037</b>	<b>87,9</b>	<b>27 414</b>	<b>88,2</b>	<b>0,4</b>	<b>-25,6</b>
Avec armes à feu	5 486	18,3	5 324	17,6	5 122	16,8	4 323	14,0	3 833	12,3	-12,2	-53,0
Avec autres armes	9 945	33,2	10 326	34,1	10 500	34,4	9 901	32,2	10 362	33,3	3,6	-0,4
Autres	14 156	47,2	13 313	44,0	13 118	43,0	12 813	41,6	13 219	42,5	2,1	-2,8
<b>Total — Crimes de violence</b>	<b>296 890</b>	<b>990,1</b>	<b>296 166</b>	<b>979,1</b>	<b>291 327</b>	<b>955,2</b>	<b>302 098</b>	<b>981,8</b>	<b>309 101</b>	<b>994,5</b>	<b>1,3</b>	<b>-6,1</b>
<b>Total — Introductions par effraction</b>	<b>373 316</b>	<b>1 244,9</b>	<b>350 774</b>	<b>1 159,7</b>	<b>318 054</b>	<b>1 042,8</b>	<b>293 357</b>	<b>953,4</b>	<b>282 512</b>	<b>908,9</b>	<b>-4,7</b>	<b>-41,4</b>
Établissement commercial	100 696	335,8	92 590	306,1	83 971	275,3	82 074	266,7	80 421	258,7	-3,0	-46,0
Résidence	233 724	779,4	221 366	731,8	197 022	646,0	175 804	571,4	167 322	538,3	-5,8	-38,8
Autres	38 896	129,7	36 818	121,7	37 061	121,5	35 479	115,3	34 769	111,9	-3,0	-41,3
Vols de véhicules à moteur	177 130	590,7	165 920	548,5	161 388	529,2	160 315	521,0	170 213	547,6	5,1	10,2
Vols de plus de 5 000 \$	24 035	80,2	23 600	78,0	22 493	73,7	21 354	69,4	21 146	68,0	-2,0	-83,8
Vols de 5 000 \$ et moins	758 292	2 528,7	713 632	2 359,3	678 367	2 224,2	663 040	2 154,8	665 961	2 142,6	-0,6	-30,5
Possession de biens volés	29 799	99,4	29 156	96,4	29 308	96,1	28 530	92,7	29 565	95,1	2,6	-21,7
Fraude	96 964	323,4	94 819	313,5	90 371	296,3	85 791	278,8	88 332	284,2	1,9	-41,8
<b>Total — Crimes contre les biens</b>	<b>1 459 536</b>	<b>4 867,2</b>	<b>1 377 901</b>	<b>4 555,3</b>	<b>1 299 981</b>	<b>4 262,3</b>	<b>1 252 387</b>	<b>4 070,2</b>	<b>1 257 729</b>	<b>4 046,5</b>	<b>-0,6</b>	<b>-34,3</b>
Méfaisits	341 854	1 140,0	326 918	1 080,8	312 266	1 023,8	326 374	1 060,7	338 425	1 088,8	2,7	-34,4
Contrefaçon	33 272	111,0	39 830	131,7	36 265	118,9	35 937	116,8	37 771	121,5	4,0	489,4
Violation des conditions de la libération sous caution	70 367	234,7	73 034	241,4	72 192	236,7	78 105	253,8	91 249	293,6	15,7	38,1
Crimes contre l'ordre public <sup>2</sup>	57 704	192,4	65 513	216,6	69 570	228,1	80 085	260,3	88 729	285,5	9,7	39,4
Armes offensives	16 103	53,7	16 766	55,4	16 007	52,5	15 324	49,8	17 456	56,2	12,8	-20,0
Prostitution	5 828	19,4	5 969	19,7	5 255	17,2	5 051	16,4	5 103	16,4	0,0	-56,4
Crimes d'incendie	12 693	42,3	12 947	42,8	12 756	41,8	13 733	44,6	14 513	46,7	4,6	5,6
Autres	240 519	802,1	246 112	813,6	241 212	790,9	243 674	791,9	247 945	797,7	0,7	-8,6
<b>Total — Autres infractions au Code criminel</b>	<b>778 340</b>	<b>2 595,6</b>	<b>787 089</b>	<b>2 602,1</b>	<b>765 523</b>	<b>2 510,0</b>	<b>798 283</b>	<b>2 594,4</b>	<b>841 191</b>	<b>2 706,4</b>	<b>4,3</b>	<b>-13,3</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>	<b>2 534 766</b>	<b>8 452,8</b>	<b>2 461 156</b>	<b>8 136,5</b>	<b>2 356 831</b>	<b>7 727,5</b>	<b>2 352 768</b>	<b>7 646,4</b>	<b>2 408 021</b>	<b>7 747,3</b>	<b>1,3</b>	<b>-25,1</b>
Conduite avec facultés affaiblies <sup>3,4</sup>	90 145	300,6	87 660	289,8	85 997	282,0	84 044	273,1	90 454	291,0	6,5	-42,0
Défaut de s'arrêter lors d'un accident <sup>5</sup>	49 781	166,0	39 087	129,2	17 972	58,9	19 522	63,4	20 294	65,3	2,9	-72,3
Autres - Règlements de la circulation au Cc	15 302	51,0	14 406	47,6	13 681	44,9	13 698	44,5	15 550	50,0	12,4	-27,6
<b>Total — Règlements de la circulation du Code criminel</b>	<b>155 228</b>	<b>517,6</b>	<b>141 153</b>	<b>466,6</b>	<b>117 650</b>	<b>385,7</b>	<b>117 264</b>	<b>381,1</b>	<b>126 298</b>	<b>406,3</b>	<b>6,6</b>	<b>-49,6</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL</b>	<b>2 689 994</b>	<b>8 970,5</b>	<b>2 602 309</b>	<b>8 603,2</b>	<b>2 474 481</b>	<b>8 113,3</b>	<b>2 470 032</b>	<b>8 027,5</b>	<b>2 534 319</b>	<b>8 153,7</b>	<b>1,6</b>	<b>-26,9</b>
<b>DROGUES</b>	<b>66 593</b>	<b>222,1</b>	<b>70 922</b>	<b>234,5</b>	<b>80 142</b>	<b>262,8</b>	<b>88 091</b>	<b>286,3</b>	<b>91 920</b>	<b>295,7</b>	<b>3,3</b>	<b>45,2</b>
Cannabis	47 933	159,8	50 917	168,3	60 011	196,8	66 274	215,4	70 624	227,2	5,5	91,5
Cocaïne	11 468	38,2	12 183	40,3	11 963	39,2	12 829	41,7	12 233	39,4	-5,6	-31,5
Héroïne	1 235	4,1	1 323	4,4	1 323	4,3	1 226	4,0	965	3,1	-22,1	-36,1
Autres drogues	5 957	19,9	6 509	21,5	6 845	22,4	7 762	25,2	8 098	26,1	3,3	15,0
<b>AUTRES LOIS FÉDÉRALES</b>	<b>35 204</b>	<b>117,4</b>	<b>35 816</b>	<b>118,4</b>	<b>38 942</b>	<b>127,7</b>	<b>34 632</b>	<b>112,6</b>	<b>38 257</b>	<b>123,1</b>	<b>9,4</b>	<b>-5,8</b>
<b>TOTAL — LOIS FÉDÉRALES</b>	<b>2 791 791</b>	<b>9 309,9</b>	<b>2 709 047</b>	<b>8 956,1</b>	<b>2 593 565</b>	<b>8 503,7</b>	<b>2 592 755</b>	<b>8 426,3</b>	<b>2 664 496</b>	<b>8 572,5</b>	<b>1,7</b>	<b>-26,6</b>

\* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> données révisées.

<sup>2</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires définitives pour 1997; estimations postcensitaires mises à jour pour 1998, 1999 et 2000; estimations postcensitaires pour 2001.

<sup>3</sup> L'augmentation des «crimes contre l'ordre public» peut être attribuée, en partie, à une initiative à l'échelle nationale relative à la qualité des données entreprise par la GRC afin d'assigner correctement les types infractions agrégés sous cette étiquette d'infraction.

<sup>4</sup> Inclut conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur la variation du nombre d'infractions de conduite avec facultés affaiblies, veuillez-vous référer au texte principal à la page 12.

<sup>6</sup> Commencant en 1999, les affaires «défaut de s'arrêter lors d'un accident» pour Toronto ont été incluses sous les «lois provinciales» au lieu du Code Criminel.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.



Tableau 2

	Taux d'infractions au <i>Code criminel</i> , Canada, 1962 à 2001 <sup>1</sup>							
	Total des infractions au CC <sup>2</sup>		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres infractions au CC	
	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*	Taux	Variation en %*
		%	%		%		%	
1962	2 771	...	221	...	1 891	...	659	...
1963	3 022	9,0	249	13,0	2 047	8,2	726	10,1
1964	3 245	7,4	284	13,8	2 146	4,9	815	12,3
1965	3 199	-1,4	299	5,4	2 091	-2,6	809	-0,7
1966	3 511	9,8	347	15,9	2 258	8,0	907	12,0
1967	3 850	9,6	381	9,9	2 484	10,0	985	8,7
1968	4 336	12,6	423	11,0	2 826	13,8	1 087	10,3
1969	4 737	9,3	453	7,1	3 120	10,4	1 164	7,1
1970	5 212	10,0	481	6,2	3 515	12,6	1 217	4,6
1971	5 311	1,9	492	2,4	3 649	3,8	1 170	-3,9
1972	5 355	0,8	497	1,0	3 634	-0,4	1 224	4,6
1973	5 773	7,8	524	5,3	3 704	1,9	1 546	26,3
1974	6 387	10,6	553	5,6	4 151	12,1	1 684	8,9
1975	6 852	7,3	585	5,9	4 498	8,4	1 769	5,1
1976	6 984	1,9	584	-0,2	4 533	0,8	1 867	5,6
1977	6 971	-0,2	572	-2,0	4 466	-1,5	1 933	3,5
1978	7 154	2,6	580	1,4	4 579	2,5	1 995	3,2
1979	7 666	7,2	610	5,1	4 903	7,1	2 153	7,9
1980	8 343	8,8	636	4,3	5 444	11,0	2 263	5,1
1981	8 736	4,7	654	2,8	5 759	5,8	2 322	2,6
1982	8 773	0,4	671	2,7	5 840	1,4	2 262	-2,6
1983	8 470	-3,5	679	1,2	5 608	-4,0	2 182	-3,5
1984	8 387	-1,0	701	3,1	5 501	-1,9	2 185	0,1
1985	8 413	0,3	735	4,8	5 451	-0,9	2 227	1,9
1986	8 727	3,7	785	6,9	5 550	1,8	2 392	7,4
1987	8 956	2,6	829	5,6	5 552	0,0	2 575	7,6
1988	8 919	-0,4	868	4,6	5 438	-2,1	2 612	1,5
1989	8 891	-0,3	911	5,0	5 289	-2,8	2 691	3,0
1990	9 484	6,7	973	6,8	5 611	6,1	2 900	7,8
1991	10 342	9,0	1 059	8,9	6 160	9,8	3 122	7,7
1992	10 036	-3,0	1 084	2,3	5 902	-4,2	3 051	-2,3
1993	9 531	-5,0	1 081	-0,3	5 571	-5,6	2 879	-5,6
1994	9 114	-4,4	1 046	-3,2	5 250	-5,8	2 817	-2,2
1995	8 993	-1,3	1 007	-3,7	5 283	0,6	2 702	-4,1
1996	8 914	-0,9	1 000	-0,7	5 264	-0,4	2 650	-1,9
1997	8 453	-5,2	990	-1,0	4 867	-7,5	2 596	-2,1
1998	8 137	-3,7	979	-1,1	4 555	-6,4	2 602	0,2
1999	7 728	-5,0	955	-2,4	4 262	-6,4	2 510	-3,5
2000 <sup>r</sup>	7 646	-1,0	982	2,8	4 070	-4,5	2 594	3,4
2001	7 747	1,3	994	1,3	4 047	-0,6	2 706	4,3

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

<sup>r</sup> Données révisées.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations intercensitaires révisées de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1<sup>er</sup> juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1990; estimations intercensitaires définitives de 1991 à 1995 ; estimations postcensitaires définitives pour 1996 et 1997; estimations postcensitaires mises à jour de 1998 à 2000 et estimations postcensitaires provisoires pour 2001.

<sup>2</sup> Exclut les infractions aux règlements de la circulation.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

	T.-N.-L.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont. <sup>2</sup>	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. <sup>3</sup>	Yukon	T.N.-O	Nt.	Canada
<b>Population, 2001</b>	<b>533 761</b>	<b>138 514</b>	<b>942 691</b>	<b>757 077</b>	<b>7 410 504</b>	<b>11 874 436</b>	<b>1 150 034</b>	<b>1 015 783</b>	<b>3 064 249</b>	<b>4 095 934</b>	<b>29 885</b>	<b>40 860</b>	<b>28 159</b>	<b>31 081 887</b>
Homicides														
nombre	1	2	9	8	140	170	34	27	70	85	1	4	3	554
taux	0,2	1,4	1,0	1,1	1,9	1,4	3,0	2,7	2,3	2,1	3,3	9,8	10,7	1,8
variation en % du taux *	-83,2	-33,5	-40,1	-20,2	-7,1	7,2	12,9	4,5	16,5	-0,9	-48,8	300,5	-2,6	0,4
Agressions sexuelles (1, 2, 3)														
nombre	585	108	851	819	3 705	8 790	1 371	1 423	2 676	3 646	76	147	222	24 419
taux	110	78	90	108	50	74	119	140	87	89	254	360	788	79
variation en % du taux *	3,1	-0,3	13,1	10,7	7,7	-2,1	0,7	-6,4	5,2	-2,7	-9,6	-18,7	2,9	0,7
Voies de fait (1, 2, 3)														
nombre	3 936	857	7 946	5 892	37 602	82 790	14 761	14 724	26 484	39 955	960	1 730	1 526	239 163
taux	737	619	843	778	507	697	1 284	1 450	864	975	3 212	4 234	5 419	769
variation en % du taux *	-2,7	2,9	4,8	3,3	0,0	1,9	-1,8	8,7	3,6	-2,6	16,5	5,3	13,4	1,3
Vols qualifiés														
nombre	67	23	627	184	7 198	8 997	1 819	1 088	2 726	4 626	27	20	12	27 414
taux	13	17	67	24	97	76	158	107	89	113	90	49	43	88
variation en % du taux *	18,3	52,8	20,4	3,1	-6,2	5,4	-1,8	18,5	5,6	-6,0	112,5	11,2	-2,6	0,4
<b>Total - Crimes de violence</b>														
<b>nombre</b>	<b>4 762</b>	<b>1 033</b>	<b>9 865</b>	<b>7 482</b>	<b>53 309</b>	<b>107 211</b>	<b>18 626</b>	<b>18 307</b>	<b>33 672</b>	<b>49 851</b>	<b>1 121</b>	<b>2 011</b>	<b>1 851</b>	<b>309 101</b>
<b>taux</b>	<b>892</b>	<b>746</b>	<b>1 046</b>	<b>988</b>	<b>719</b>	<b>903</b>	<b>1 620</b>	<b>1 802</b>	<b>1 099</b>	<b>1 217</b>	<b>3 751</b>	<b>4 922</b>	<b>6 573</b>	<b>994</b>
<b>variation en % du taux *</b>	<b>-1,4</b>	<b>2,0</b>	<b>5,8</b>	<b>4,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>8,0</b>	<b>3,8</b>	<b>-2,8</b>	<b>12,4</b>	<b>1,5</b>	<b>8,7</b>	<b>1,3</b>
Introductions par effraction														
nombre	3 207	740	6 595	4 773	73 969	85 230	13 310	15 103	25 650	51 933	609	705	688	282 512
taux	601	534	700	630	998	718	1 157	1 487	837	1 268	2 038	1 725	2 443	909
variation en % du taux *	-8,4	-9,5	-14,2	-8,6	-7,9	-1,7	-6,7	-3,9	-6,0	-0,8	-19,5	-13,8	14,5	-4,7
Vols de véhicules à moteur														
nombre	634	272	2 755	1 765	42 054	50 067	13 206	7 986	17 467	33 242	239	285	241	170 213
taux	119	196	292	233	567	422	1 148	786	570	812	800	698	856	548
variation en % du taux *	-1,1	22,7	-4,1	6,8	-1,4	2,2	11,5	5,2	15,0	12,5	1,1	35,9	18,5	5,1
Autres vols														
nombre	6 887	2 637	18 515	11 875	123 170	224 958	28 786	30 195	76 024	161 490	1 115	946	509	687 107
taux	1 290	1 904	1 964	1 569	1 662	1 894	2 503	2 973	2 481	3 943	3 731	2 315	1 808	2 211
variation en % du taux *	-5,7	-1,5	-1,3	-2,4	-3,0	1,0	3,7	0,1	-1,4	-0,7	-11,9	-21,5	2,2	-0,6
<b>Total - Crimes contre les biens</b>														
<b>nombre</b>	<b>12 190</b>	<b>4 086</b>	<b>32 516</b>	<b>21 400</b>	<b>260 136</b>	<b>403 718</b>	<b>59 070</b>	<b>59 548</b>	<b>134 995</b>	<b>264 246</b>	<b>2 157</b>	<b>2 118</b>	<b>1 549</b>	<b>1 257 729</b>
<b>taux</b>	<b>2 284</b>	<b>2 950</b>	<b>3 449</b>	<b>2 827</b>	<b>3 510</b>	<b>3 400</b>	<b>5 136</b>	<b>5 862</b>	<b>4 405</b>	<b>6 451</b>	<b>7 218</b>	<b>5 184</b>	<b>5 501</b>	<b>4 047</b>
<b>variation en % du taux *</b>	<b>-5,6</b>	<b>-2,2</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,4</b>	<b>-3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>	<b>-0,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>-11,8</b>	<b>-11,5</b>	<b>12,0</b>	<b>-0,6</b>
Armes offensives														
nombre	190	40	623	391	1 231	7 098	1 183	820	1 867	3 807	57	83	66	17 456
taux	36	29	66	52	17	60	103	81	61	93	191	203	234	56
variation en % du taux *	6,8	20,8	24,4	9,3	6,6	11,2	10,9	17,4	13,2	15,5	-24,2	45,8	64,8	12,8
Méfais														
nombre	5 456	1 602	11 383	7 259	51 775	104 064	25 939	20 610	43 674	60 343	1 389	3 256	1 675	338 425
taux	1 022	1 157	1 208	959	699	876	2 255	2 029	1 425	1 473	4 648	7 969	5 948	1 089
variation en % du taux *	4,8	-6,4	-0,6	1,4	-5,6	1,1	16,2	6,3	5,8	4,6	26,9	4,8	25,2	2,7
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>														
<b>nombre</b>	<b>13 127</b>	<b>4 262</b>	<b>29 609</b>	<b>20 168</b>	<b>121 477</b>	<b>262 000</b>	<b>53 004</b>	<b>58 844</b>	<b>108 659</b>	<b>154 070</b>	<b>4 153</b>	<b>8 190</b>	<b>3 628</b>	<b>841 191</b>
<b>taux</b>	<b>2 459</b>	<b>3 077</b>	<b>3 141</b>	<b>2 664</b>	<b>1 639</b>	<b>2 206</b>	<b>4 609</b>	<b>5 793</b>	<b>3 546</b>	<b>3 762</b>	<b>13 897</b>	<b>20 044</b>	<b>12 884</b>	<b>2 706</b>
<b>variation en % du taux *</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>4,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,1</b>	<b>2,8</b>	<b>11,5</b>	<b>11,0</b>	<b>10,3</b>	<b>2,9</b>	<b>14,6</b>	<b>14,6</b>	<b>28,2</b>	<b>4,3</b>
<b>TOTAL - CODE CRIMINEL (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>														
<b>nombre</b>	<b>30 079</b>	<b>9 381</b>	<b>71 990</b>	<b>49 050</b>	<b>434 922</b>	<b>772 929</b>	<b>130 700</b>	<b>136 699</b>	<b>277 326</b>	<b>468 167</b>	<b>7 431</b>	<b>12 319</b>	<b>7 028</b>	<b>2 408 021</b>
<b>taux</b>	<b>5 635</b>	<b>6 773</b>	<b>7 637</b>	<b>6 479</b>	<b>5 869</b>	<b>6 509</b>	<b>11 365</b>	<b>13 458</b>	<b>9 050</b>	<b>11 430</b>	<b>24 865</b>	<b>30 149</b>	<b>24 958</b>	<b>7 747</b>
<b>variation en % du taux *</b>	<b>-1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-2,6</b>	<b>1,6</b>	<b>5,6</b>	<b>5,4</b>	<b>3,9</b>	<b>1,3</b>	<b>5,1</b>	<b>6,9</b>	<b>18,8</b>	<b>1,3</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations démographiques proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada.

Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et estimations provisoires pour 2001.

<sup>2</sup> Les données de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) ne sont pas disponibles en 2001, dû à l'implantation d'un nouveau système de gestion de l'information. Les données de la PPO de 2000 ont donc été utilisées.

<sup>3</sup> Les données de 2001 comportent des estimations d'une période de 3 mois pour le Service de police de Vancouver et de 2 mois pour le Service de police de Port Moody, couvrant ainsi la période de transition requise afin d'implanter un nouveau système de gestion de l'information. De plus, de septembre 2000 à septembre 2001 résultant de moyens de pression, il y a eu une diminution du nombre de crimes signalés au service de police de Vancouver. Le nombre de crimes au Code Criminel déclaré par le service de police de Vancouver a donc été affecté durant cette période.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 4

	Toronto	Montréal	Vancouver <sup>3</sup>	Calgary	Edmonton	Ottawa <sup>4</sup>	Québec	Winnipeg	Hamilton
<b>Population de 2001</b>	<b>4 881 392</b>	<b>3 511 845</b>	<b>2 078 824</b>	<b>971 532</b>	<b>956 805</b>	<b>844 969</b>	<b>693 064</b>	<b>684 778</b>	<b>680 561</b>
Homicides									
nombre	78	78	44	15	25	3	5	19	13
taux	1,6	2,2	2,1	1,5	2,6	0,4	0,7	2,8	1,9
variation en % du taux*	-6,0	2,9	3,7	-8,6	29,5	-63,2	-58,5	11,3	28,4
Agressions sexuelles (1, 2, 3)									
nombre	2 802	1 646	1 269	630	777	253	317	624	487
taux	57	47	61	65	81	30	46	91	72
variation en % du taux*	-2,9	-0,1	-2,0	5,7	4,3	-33,7	17,4	4,3	-8,4
Voies de fait (1, 2, 3)									
nombre	32 502	21 324	16 472	6 344	6 509	4 854	2 639	6 438	5 667
taux	666	607	792	653	680	574	381	940	833
variation en % du taux*	0,9	-5,1	-3,6	-3,6	2,2	10,5	1,6	-4,4	2,6
Vols qualifiés									
nombre	5 427	5 611	3 512	1 052	1 402	876	505	1 679	555
taux	111	160	169	108	147	104	73	245	82
variation en % du taux*	4,2	-7,6	-9,3	2,9	8,7	9,0	4,6	-2,0	-5,0
<b>Total / crimes de violence</b>									
<b>nombre</b>	<b>42 749</b>	<b>30 826</b>	<b>21 881</b>	<b>8 462</b>	<b>9 268</b>	<b>6 368</b>	<b>3 685</b>	<b>8 967</b>	<b>6 905</b>
<b>taux</b>	<b>876</b>	<b>878</b>	<b>1 053</b>	<b>871</b>	<b>969</b>	<b>754</b>	<b>532</b>	<b>1 309</b>	<b>1 015</b>
<b>variation en % du taux</b>	<b>1,1</b>	<b>-4,8</b>	<b>-4,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>2,8</b>	<b>10,0</b>	<b>3,6</b>	<b>-3,3</b>	<b>0,8</b>
Introductions par effraction									
nombre	26 995	36 561	29 123	7 951	8 360	5 202	5 615	7 891	6 058
taux	553	1 041	1 401	818	874	616	810	1 152	890
variation en % du taux*	0,3	-13,0	-1,5	-0,1	-11,6	-10,1	-12,3	-6,0	9,3
Vols de véhicules à moteur									
nombre	18 078	27 250	23 882	5 623	7 208	4 125	2 008	10 828	5 553
taux	370	776	1 149	579	753	488	290	1 581	816
variation en % du taux*	1,6	-3,2	9,1	-0,8	39,3	-11,9	26,4	11,1	17,0
Autres vols									
nombre	81 374	69 482	91 545	24 462	24 440	16 577	12 153	20 107	12 851
taux	1 667	1 979	4 404	2 518	2 554	1 962	1 754	2 936	1 888
variation en % du taux*	-1,2	-4,5	-0,0	-4,3	0,7	7,6	-0,8	5,8	3,2
<b>Total / crimes contre les biens</b>									
<b>nombre</b>	<b>143 116</b>	<b>145 473</b>	<b>152 722</b>	<b>42 549</b>	<b>46 034</b>	<b>28 595</b>	<b>21 371</b>	<b>40 863</b>	<b>26 016</b>
<b>taux</b>	<b>2 932</b>	<b>4 142</b>	<b>7 347</b>	<b>4 380</b>	<b>4 811</b>	<b>3 384</b>	<b>3 084</b>	<b>5 967</b>	<b>3 823</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>-0,0</b>	<b>-6,0</b>	<b>1,4</b>	<b>-3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>4,7</b>	<b>7,3</b>
Armes offensives									
nombre	1 989	481	1 995	337	470	345	51	450	255
taux	41	14	96	35	49	41	7	66	37
variation en % du taux*	-1,7	-3,1	22,5	9,2	6,1	33,7	23,9	10,7	-11,0
Méfaisits									
nombre	28 141	24 852	24 657	9 608	12 268	6 987	5 679	15 129	6 332
taux	576	708	1 186	989	1 282	827	819	2 209	930
variation en % du taux*	3,9	-9,7	5,3	4,7	4,3	-1,0	-1,8	16,1	15,5
<b>Total — Autres infractions au Code criminel</b>									
<b>nombre</b>	<b>74 940</b>	<b>63 561</b>	<b>60 602</b>	<b>18 331</b>	<b>31 113</b>	<b>15 275</b>	<b>9 499</b>	<b>25 132</b>	<b>15 410</b>
<b>taux</b>	<b>1 535</b>	<b>1 810</b>	<b>2 915</b>	<b>1 887</b>	<b>3 252</b>	<b>1 808</b>	<b>1 371</b>	<b>3 670</b>	<b>2 264</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>3,8</b>	<b>-5,6</b>	<b>3,0</b>	<b>8,6</b>	<b>17,7</b>	<b>9,5</b>	<b>-6,5</b>	<b>10,9</b>	<b>13,7</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut des infractions de la circulation)</b>									
<b>nombre</b>	<b>260 805</b>	<b>239 860</b>	<b>235 205</b>	<b>69 342</b>	<b>86 415</b>	<b>50 238</b>	<b>34 555</b>	<b>74 962</b>	<b>48 331</b>
<b>taux</b>	<b>5 343</b>	<b>6 830</b>	<b>11 314</b>	<b>7 137</b>	<b>9 032</b>	<b>5 946</b>	<b>4 986</b>	<b>10 947</b>	<b>7 102</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>1,3</b>	<b>-5,7</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>7,9</b>	<b>5,4</b>	<b>-2,3</b>	<b>5,6</b>	<b>8,3</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et estimations postcensitaires provisoires pour 2001.

<sup>2</sup> Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR.

<sup>3</sup> Les données de 2001 comportent des estimations d'une période de 3 mois pour le Service de police de Vancouver couvrant ainsi la période de transition requise afin d'implanter un nouveau système de gestion de l'information. De plus, de septembre 2000 à septembre 2001 résultant de moyens de pression, il y a eu une diminution du nombre de crimes signalés au service de police de Vancouver. Le nombre de crimes au Code Criminel déclaré par le service de police de Vancouver a donc été affecté durant cette période.

<sup>4</sup> Ottawa représente la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5

 **Taux de criminalité selon la région métropolitaine de recensement (RMR), Canada, 2001<sup>1,2</sup>**

	Population	Ensemble des affaires au Cc		Crimes de violence		Crimes contre les biens		Autres crimes au Cc	
		Taux de 2001	Variation en % du taux*	Taux de 2001	Variation en % du taux	Taux de 2001	Variation en % du taux	Taux de 2001	Variation en % du taux
<b>RMR de 500 000 habitants et plus</b>									
Vancouver <sup>3</sup>	2 078 824	11 314	1,2	1 053	-4,5	7 347	1,4	2 896	2,3
Winnipeg	684 778	10 947	5,6	1 309	-3,3	5 967	4,7	3 670	10,9
Edmonton	956 805	9 032	7,9	969	2,8	4 811	3,2	3 252	17,7
Calgary	971 532	7 137	-0,3	871	-1,5	4 380	-3,5	1 887	8,6
Hamilton	680 561	7 102	8,3	1 015	0,8	3 823	7,3	2 264	13,7
Montréal	3 511 845	6 830	-5,7	878	-4,8	4 142	-6,0	1 810	-5,6
Ottawa <sup>4</sup>	844 969	5 946	5,4	754	10,0	3 384	2,4	1 808	9,5
Toronto	4 881 392	5 343	1,3	876	1,1	2 932	0,0	1 535	3,8
Québec	693 064	4 986	-2,3	532	3,6	3 084	-1,3	1 371	-6,5
<b>RMR de 100 000 à 499 999 habitants</b>									
Régina	198 125	16 387	10,1	1 614	0,0	9 661	14,0	5 112	6,7
Saskatoon	230 517	13 360	2,9	1 663	11,2	6 616	-4,0	5 080	10,5
Victoria	318 796	9 996	-5,7	1 132	1,1	5 382	-3,0	3 481	-11,6
Halifax	359 186	9 354	6,1	1 266	12,4	5 091	-2,1	2 998	20,2
Thunder Bay	124 581	8 602	-3,7	1 390	0,0	3 916	-8,8	3 296	1,3
London <sup>5</sup>	383 708	7 894	-9,3	761	-9,0	4 796	-9,5	2 337	-9,0
Sudbury	156 714	7 535	11,8	1 163	20,1	3 935	6,2	2 438	17,8
Windsor	313 838	7 374	4,9	783	4,5	3 936	3,6	2 655	7,0
St. Catharines-Niagara <sup>5</sup>	427 023	6 826	4,5	664	6,9	3 861	4,5	2 300	4,0
Saint John <sup>5</sup>	147 086	6 612	3,8	1 146	8,0	3 107	1,7	2 359	4,7
Sherbrooke <sup>5</sup>	144 970	6 541	12,7	461	6,0	4 293	9,8	1 787	22,6
St. John's	176 163	6 406	-4,8	885	4,5	3 433	-10,0	2 088	1,0
Hull <sup>6</sup>	261 981	6 185	-3,8	910	17,7	3 320	-10,1	1 955	-0,3
Kitchener <sup>5</sup>	456 523	5 709	-3,7	633	-8,3	3 535	-2,3	1 542	-4,9
Trois-Rivières	141 535	5 094	-2,3	492	7,8	2 982	-9,2	1 620	10,1
Chicoutimi-Jonquière <sup>5</sup>	143 445	4 986	-2,1	517	-8,0	2 941	-6,1	1 527	9,2

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.  
<sup>1</sup> Veuillez noter qu'il y a normalement plus d'un service de police dans une RMR. La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Oshawa est exclue de ce tableau parce que les frontières de la RMR ne correspondent pas à celles de la juridiction des services de police.  
<sup>2</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et estimations postcensitaires provisoires pour 2001.  
<sup>3</sup> Les données de 2001 comportent des estimations d'une période de 3 mois pour le Service de police de Vancouver couvrant ainsi la période de transition requise afin d'implanter un nouveau système de gestion de l'information. De plus, de septembre 2000 à septembre 2001 résultant de moyens de pression, il y a eu une diminution du nombre de crimes signalés au service de police de Vancouver. Le nombre de crimes au Code Criminel déclaré par le service de police de Vancouver a donc été affecté durant cette période.  
<sup>4</sup> Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.  
<sup>5</sup> Les populations ont été ajustées pour correspondre aux frontières des services de police.  
<sup>6</sup> Hull représente la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située au Québec.  
**Source :** Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 6

**Proportion des personnes accusées selon le groupe d'âge et le sexe, certaines affaires, Canada, 2001**

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes (18 ans et plus)		Jeunes (12 à 17 ans)		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	%		%		%	
Homicide <sup>1</sup>	86	14	83	17	93	7
Tentative de meurtre	88	12	94	6	89	11
Voies de fait	83	17	70	30	85	15
Agression sexuelle	98	2	96	4	83	17
Autres infractions d'ordre sexuel	98	2	96	4	80	20
Enlèvement	45	55	33	67	98	2
Vol qualifié	91	9	85	15	66	34
<b>Total — Crimes de violence</b>	<b>84</b>	<b>16</b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>84</b>	<b>16</b>
Introduction par effraction	93	7	90	10	63	37
Vol de véhicule à moteur	92	8	83	17	58	42
Fraude	70	30	65	35	92	8
Vol de plus de 5 000 \$	75	25	84	16	88	12
Vol de 5 000 \$ et moins	71	29	65	35	74	26
<b>Total — Crimes contre les biens</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>76</b>	<b>24</b>	<b>73</b>	<b>27</b>
Méfais	87	13	87	13	67	33
Crimes d'incendie	83	17	87	13	53	47
Prostitution	50	50	21	79	99	1
Armes offensives	93	7	92	8	78	22
<b>Total — Code criminel (excluant les règlements de la circulation)</b>	<b>82</b>	<b>18</b>	<b>76</b>	<b>24</b>	<b>80</b>	<b>20</b>
Conduite avec facultés affaiblies <sup>2</sup>	88	12	88	12	99	1
Infractions liées au cannabis	88	12	88	12	82	18
Infractions liées à la cocaïne	83	17	80	20	95	5
Infractions liées aux autres drogues	83	17	78	22	88	12

<sup>1</sup> Ces données sont tirées de l'Enquête sur les homicides, CCSJ.

<sup>2</sup> Inclut la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, causant des lésions corporelles, avec un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, avec défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Les données sur l'âge des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2).

**Source:** Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 7

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 <sup>r</sup>	2001
<b>Population (personnes de 12 à 17ans)</b>	<b>2 273 918</b>	<b>2 305 122</b>	<b>2 330 853</b>	<b>2 359 067</b>	<b>2 386 301</b>	<b>2 417 604</b>	<b>2 439 553</b>	<b>2 449 643</b>	<b>2 449 620</b>	<b>2 452 048</b>	<b>2 470 985</b>
<b>Homicides</b>											
nombre	49	53	36	52	63	49	53	56	45	43	30
taux	2,2	2,3	1,5	2,2	2,6	2,0	2,2	2,3	1,8	1,8	1,2
Variation du taux en % *	3,4	6,7	-32,8	42,7	19,8	-23,2	7,2	5,2	-19,6	-4,5	-30,8
<b>Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)</b>											
nombre	12 815	13 584	14 981	15 363	15 898	15 945	15 612	15 862	15 354	16 410	16 653
taux	564	589	643	651	666	660	640	648	627	669	674
Variation du taux en % *	17,8	4,6	9,1	1,3	2,3	-1,0	-3,0	1,2	-3,2	6,8	0,7
<b>Agressions sexuelles (niveaux 1, 2, 3)</b>											
nombre	1 906	2 074	2 132	1 896	1 586	1 581	1 494	1 440	1 422	1 693	1 604
taux	84	90	91	80	66	65	61	59	58	69	65
Variation du taux en % *	17,5	7,3	1,7	-12,1	-17,3	-1,6	-6,4	-4,0	-1,2	18,9	-6,0
<b>Vols qualifiés</b>											
nombre	2 746	2 966	2 996	3 006	3 535	3 741	3 792	3 576	3 175	3 264	3 602
taux	121	129	129	127	148	155	155	146	130	133	146
Variation du taux en % *	32,6	6,5	-0,1	-0,9	16,3	4,5	0,5	-6,1	-11,2	2,7	9,5
<b>Total - Crimes de violence</b>											
nombre	18 919	20 028	21 477	21 629	22 441	22 521	22 172	22 195	21 102	22 655	23 236
taux	832	869	921	917	940	932	909	906	861	924	940
Variation du taux en % *	19,6	4,4	6,1	-0,5	2,6	-0,9	-2,4	-0,3	-4,9	7,3	1,8
<b>Introductions par effraction</b>											
nombre	26 901	24 747	21 947	19 992	18 654	18 532	17 092	16 007	13 266	12 531	11 841
taux	1 183	1 074	942	847	782	767	701	653	542	511	479
Variation du taux en % *	10,9	-9,3	-12,3	-10,0	-7,8	-1,9	-8,6	-6,7	-17,1	-5,6	-6,2
<b>Vols de véhicules à moteur</b>											
nombre	8 768	8 122	8 211	7 476	6 875	7 011	6 468	6 228	5 508	5 706	6 162
taux	386	352	352	317	288	290	265	254	225	233	249
Variation du taux en % *	9,5	-8,6	0,0	-10,0	-9,1	0,7	-8,6	-4,1	-11,6	3,5	7,2
<b>Autres vols</b>											
nombre	45 221	39 648	35 301	32 228	33 762	32 473	27 060	24 744	21 879	20 395	19 585
taux	1 989	1 720	1 515	1 366	1 415	1 343	1 109	1 010	893	832	793
Variation du taux en % *	5,5	-13,5	-11,9	-9,8	3,6	-5,1	-17,4	-8,9	-11,6	-6,9	-4,7
<b>Total - Crimes contre les biens</b>											
nombre	<b>91 656</b>	<b>83 603</b>	<b>74 981</b>	<b>68 907</b>	<b>68 105</b>	<b>66 702</b>	<b>58 340</b>	<b>54 104</b>	<b>48 009</b>	<b>46 261</b>	<b>45 071</b>
taux	<b>4 031</b>	<b>3 627</b>	<b>3 217</b>	<b>2 921</b>	<b>2 854</b>	<b>2 759</b>	<b>2 391</b>	<b>2 209</b>	<b>1 960</b>	<b>1 887</b>	<b>1 824</b>
Variation du taux en % *	<b>8,6</b>	<b>-10,0</b>	<b>-11,3</b>	<b>-9,2</b>	<b>-2,3</b>	<b>-3,3</b>	<b>-13,3</b>	<b>-7,6</b>	<b>-11,3</b>	<b>-3,7</b>	<b>-3,3</b>
<b>Armes offensives</b>											
nombre	2 020	1 906	1 932	1 963	1 693	1 551	1 478	1 457	1 438	1 528	1 676
taux	89	83	83	83	71	64	61	59	59	62	68
Variation du taux en % *	10,8	-6,9	0,2	0,4	-14,7	-9,6	-5,6	-1,8	-1,3	6,2	8,8
<b>Méfaisits</b>											
nombre	9 725	9 066	8 214	7 687	7 745	7 695	7 005	6 926	6 623	6 996	7 186
taux	428	393	352	326	325	318	287	283	270	285	291
Variation du taux en % *	11,6	-8,0	-10,4	-7,5	-0,4	-1,9	-9,8	-1,5	-4,4	5,5	1,9
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>											
nombre	<b>31 741</b>	<b>31 651</b>	<b>30 429</b>	<b>29 089</b>	<b>30 117</b>	<b>30 187</b>	<b>30 329</b>	<b>31 153</b>	<b>30 211</b>	<b>31 944</b>	<b>34 006</b>
taux	<b>1 396</b>	<b>1 373</b>	<b>1 305</b>	<b>1 233</b>	<b>1 262</b>	<b>1 249</b>	<b>1 243</b>	<b>1 272</b>	<b>1 233</b>	<b>1 303</b>	<b>1 376</b>
Variation du taux en % *	<b>16,1</b>	<b>-1,6</b>	<b>-4,9</b>	<b>-5,5</b>	<b>2,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>5,6</b>	<b>5,6</b>
<b>Drogues</b>											
nombre	2 633	2 657	3 426	4 800	5 067	5 431	5 049	5 561	6 571	7 837	8 363
taux	116	115	147	203	212	225	207	227	268	320	338
Variation du taux en % *	-15,8	-0,5	27,5	38,4	4,4	5,8	-7,9	9,7	18,2	19,1	5,9
<b>Total - Code criminel</b>											
<b>(exclut des infractions de la circulation)</b>											
nombre	<b>142 316</b>	<b>135 282</b>	<b>126 887</b>	<b>119 625</b>	<b>120 663</b>	<b>119 410</b>	<b>110 841</b>	<b>107 452</b>	<b>99 322</b>	<b>100 860</b>	<b>102 313</b>
taux	<b>6 259</b>	<b>5 869</b>	<b>5 444</b>	<b>5 071</b>	<b>5 056</b>	<b>4 939</b>	<b>4 543</b>	<b>4 386</b>	<b>4 055</b>	<b>4 113</b>	<b>4 141</b>
Variation du taux en % *	<b>11,6</b>	<b>-6,2</b>	<b>-7,2</b>	<b>-6,9</b>	<b>-0,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-8,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-7,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,7</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

<sup>r</sup> Données révisées.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet: estimations intercensitaires définitives de 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996 et 1997; estimations postcensitaires mises à jour de 1998 à 2000 et estimations postcensitaires provisoires pour 2001.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 8

	T.-N.-L.	Î.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O	Nt.	Canada
<b>Jeunes inculpés de certaines infractions au Code criminel, Canada, les provinces et territoires, 2001<sup>1</sup></b>														
<b>Population 2001</b>	<b>45 004</b>	<b>12 291</b>	<b>76 121</b>	<b>59 956</b>	<b>540 231</b>	<b>943 865</b>	<b>99 896</b>	<b>94 715</b>	<b>268 404</b>	<b>320 057</b>	<b>2 892</b>	<b>4 075</b>	<b>3 478</b>	<b>2 470 985</b>
<b>Homicides</b>														
nombre	0	0	2	0	2	11	3	3	7	2	0	0	0	30
taux	0,0	0,0	2,6	0,0	0,4	1,2	3,0	3,2	2,6	0,6	0	0	0	1,2
variation en % du taux*	-100,0	0,0	100,0	-100,0	-60,0	-10,0	-73,0	202,2	15,5	-50,2	0,0	0,0	0,0	-30,8
<b>Agressions sexuelles (1, 2, 3)</b>														
nombre	53	4	39	48	170	675	85	87	182	231	7	9	14	1 604
taux	118	33	51	80	31	72	85	92	68	72	242	221	403	65
variation en % du taux*	-8,5	-19,7	-29,1	12,7	18,2	-12,8	-10,6	-21,7	-0,5	9,0	-20,0	-1,2	33,5	-6,0
<b>Voies de fait (1, 2, 3)</b>														
nombre	295	53	431	386	2 158	7 153	1 136	1 077	1 969	1 855	39	66	35	16 653
taux	655	431	566	644	399	758	1 137	1 137	734	580	1 349	1 620	1 006	674
variation en % du taux*	-8,3	97,0	10,8	-12,9	5,1	-3,0	6,6	11,7	7,7	-5,6	5,6	81,2	-37,0	0,7
<b>Vols qualifiés</b>														
nombre	19	3	82	37	499	1 649	302	261	404	336	4	2	4	3 602
taux	42	24	108	62	92	175	302	276	151	105	138	49	115	146
variation en % du taux*	9,3	0,4	17,2	43,6	8,4	15,5	8,6	12,8	-14,0	8,6	311,6	...	90,7	9,5
<b>Total - Crimes de violence</b>														
<b>nombre</b>	<b>385</b>	<b>67</b>	<b>597</b>	<b>528</b>	<b>3 039</b>	<b>10 034</b>	<b>1 590</b>	<b>1 563</b>	<b>2 688</b>	<b>2 543</b>	<b>53</b>	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>23 236</b>
<b>taux</b>	<b>855</b>	<b>545</b>	<b>784</b>	<b>881</b>	<b>563</b>	<b>1 063</b>	<b>1 592</b>	<b>1 650</b>	<b>1 001</b>	<b>795</b>	<b>1 833</b>	<b>2 110</b>	<b>1 811</b>	<b>940</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>-9,4</b>	<b>72,5</b>	<b>8,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>5,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>4,9</b>	<b>10,1</b>	<b>3,2</b>	<b>-2,1</b>	<b>9,1</b>	<b>51,8</b>	<b>-17,7</b>	<b>1,8</b>
<b>Introductions par effraction</b>														
nombre	450	66	403	254	1 396	3 594	914	1 604	1 518	1 339	24	156	123	11 841
taux	1 000	537	529	424	258	381	915	1 694	566	418	830	3 828	3 537	479
variation en % du taux*	17,4	113,7	-6,3	-21,4	-11,1	-7,3	-7,1	-8,4	-12,1	6,1	-65,2	13,4	109,4	-6,2
<b>Vols de véhicules à moteur</b>														
nombre	118	32	176	112	593	1 941	782	798	1 002	541	15	32	20	6 162
taux	262	260	231	187	110	206	783	843	373	169	519	785	575	249
variation en % du taux*	60,8	-31,7	-7,8	5,6	-0,4	8,3	-2,1	16,5	22,5	-3,1	-46,8	2,0	-17,1	7,2
<b>Autres vols</b>														
nombre	420	79	388	573	2 130	7 873	1 360	1 412	2 554	2 689	28	60	19	19 585
taux	933	643	510	956	394	834	1 361	1 491	952	840	968	1 472	546	793
variation en % du taux*	15,7	20,2	-23,9	-15,5	6,0	-2,7	2,3	-0,5	-8,6	-15,5	-55,7	14,1	51,0	-4,7
<b>Total - Crimes contre les biens</b>														
<b>nombre</b>	<b>1 056</b>	<b>199</b>	<b>1 239</b>	<b>1 069</b>	<b>4 652</b>	<b>17 000</b>	<b>3 508</b>	<b>4 534</b>	<b>6 175</b>	<b>5 136</b>	<b>85</b>	<b>253</b>	<b>165</b>	<b>45 071</b>
<b>taux</b>	<b>2 346</b>	<b>1 619</b>	<b>1 628</b>	<b>1 783</b>	<b>861</b>	<b>1 801</b>	<b>3 512</b>	<b>4 787</b>	<b>2 301</b>	<b>1 605</b>	<b>2 939</b>	<b>6 209</b>	<b>4 744</b>	<b>1 824</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>18,9</b>	<b>16,1</b>	<b>-15,5</b>	<b>-16,5</b>	<b>0,6</b>	<b>-1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>-7,2</b>	<b>-11,4</b>	<b>-53,5</b>	<b>6,9</b>	<b>67,4</b>	<b>-3,3</b>
<b>Armes offensives</b>														
nombre	15	0	27	31	78	749	169	106	287	202	3	3	6	1 676
taux	33	0	35	52	14	79	169	112	107	63	104	74	173	68
variation en % du taux*	55,3	...	17,4	140,7	39,4	-0,7	7,1	33,5	21,9	-0,5	-22,8	196,5	43,0	8,8
<b>Méfais</b>														
nombre	199	31	221	276	707	2 513	431	812	1 027	856	19	76	18	7 186
taux	442	252	290	460	131	266	431	857	383	267	657	1 865	518	291
variation en % du taux*	17,1	3,7	-24,8	19,5	2,1	3,4	-18,0	9,8	-2,0	5,8	-32,6	87,8	145,2	1,9
<b>Total - Autres infractions au Code criminel</b>														
<b>nombre</b>	<b>766</b>	<b>91</b>	<b>900</b>	<b>928</b>	<b>2 681</b>	<b>13 860</b>	<b>2 406</b>	<b>4 509</b>	<b>4 725</b>	<b>2 716</b>	<b>91</b>	<b>262</b>	<b>71</b>	<b>34 006</b>
<b>taux</b>	<b>1 702</b>	<b>740</b>	<b>1 182</b>	<b>1 548</b>	<b>496</b>	<b>1 468</b>	<b>2 409</b>	<b>4 761</b>	<b>1 760</b>	<b>849</b>	<b>3 147</b>	<b>6 429</b>	<b>2 041</b>	<b>1 376</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>23,6</b>	<b>-5,8</b>	<b>-13,1</b>	<b>5,8</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>5,2</b>	<b>22,0</b>	<b>4,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>-37,2</b>	<b>63,9</b>	<b>47,2</b>	<b>5,6</b>
<b>TOTAL — CODE CRIMINEL (exclut les infractions aux règlements de la circulation)</b>														
<b>nombre</b>	<b>2 207</b>	<b>357</b>	<b>2 736</b>	<b>2 525</b>	<b>10 372</b>	<b>40 894</b>	<b>7 504</b>	<b>10 606</b>	<b>13 588</b>	<b>10 395</b>	<b>229</b>	<b>601</b>	<b>299</b>	<b>102 313</b>
<b>taux</b>	<b>4 904</b>	<b>2 905</b>	<b>3 594</b>	<b>4 211</b>	<b>1 920</b>	<b>4 333</b>	<b>7 512</b>	<b>11 198</b>	<b>5 063</b>	<b>3 248</b>	<b>7 918</b>	<b>14 748</b>	<b>8 597</b>	<b>4 141</b>
<b>variation en % du taux*</b>	<b>14,2</b>	<b>16,4</b>	<b>-10,5</b>	<b>-6,7</b>	<b>2,8</b>	<b>0,4</b>	<b>3,6</b>	<b>9,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>-6,5</b>	<b>-39,1</b>	<b>32,6</b>	<b>33,8</b>	<b>0,7</b>

\* Comparativement au taux de l'année précédente. Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer.

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 2001 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2000 et estimations postcensitaires provisoires pour 2001.

<sup>2</sup> Les données de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) ne sont pas disponibles en 2001, dû à l'implantation d'un nouveau système de gestion d'information. Les données de la PPO de 2000 ont donc été utilisées.

<sup>3</sup> Les données de 2001 comportent des estimations d'une période de 3 mois pour le Service de police de Vancouver et de 2 mois pour le Service de police de Port Moody, couvrant ainsi la période de transition requise afin d'implanter un nouveau système de gestion de l'information. De plus, de septembre 2000 à septembre 2001 résultant de moyens de pression, il y a eu une diminution du nombre de crimes signalés au service de police de Vancouver. Le nombre de crimes au Code Criminel déclaré par le service de police de Vancouver a donc été affecté durant cette période.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPF

##### 2000

- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

##### 2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21 n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

##### 2002

- Vol. 22 n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22 n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22 n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000